



Manuel du propriétaire soucieux de bien gérer ses aires naturelles

Troisième édition 2012

ontario.ca/PEFFA



©2012 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
Imprimé en Ontario, Canada

Un exemplaire du Manuel du propriétaire soucieux de bien gérer ses aires naturelles peut être obtenu sans frais de votre coordonnateur de l'intendance environnementale local ou en écrivant à l'adresse ci-dessous. Pour commander plusieurs exemplaires de ce manuel, veuillez communiquer avec les représentants du Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées. Vous pourriez devoir payer des frais.

Ministère des Richesses naturelles
Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées
300, rue Water
Peterborough ON K9J 8M5
ontario.ca/PEFFA
Courriel : MFTIP@ontario.ca

Les commandes passées par téléphone et les demandes de renseignements au sujet des programmes du ministère des Richesses naturelles peuvent être adressées au Centre d'information sur les ressources naturelles, au 1 800 667-1940 (services en français et en anglais).

Single copies of this publication are available at no charge at the above address.

Le site Web du ministère des Richesses naturelles se trouve à l'adresse ontario.ca/MRN. La Boutique du MRN se trouve au site <https://themnrstore.mnr.gov.on.ca>.

Remerciements

Nous désirons remercier tous ceux et celles qui ont lu le Manuel du propriétaire lorsqu'il était en chantier. Plusieurs publications et sources de renseignements ont été consultées pour la rédaction du Manuel du propriétaire. Nous tenons à remercier :

- Centre for Land and Water Stewardship, université de Guelph
- Canards Illimités Canada
- Federation of Ontario Naturalists
- Nature Ontario
- LandOwner Resource Centre
- L'Association forestière de l'Ontario (AFO)
- Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) (pour les illustrations de zones humides)
- L'Ontario Woodlot Association (OWA)
- Fonds ontarien pour les habitats humides
- Habitat faunique Canada
- Illustrations (pages 3, 8, 11, 21) et mise en pages : Chris Lincoln



51805-1 (Reprint)
Rev.
(2k P.R., 01 01 12)
ISBN: 978-1-4249-6175-7

Table des matières

Avantages de l'intendance des terres

Pourquoi aurai-je besoin d'un plan d'intendance?	2
Comment rédiger un plan d'intendance?	2
Apprenez à mieux vous connaître comme propriétaire foncier	3
Apprenez à mieux connaître votre terrain	3
Tableau 1 : Programmes provinciaux d'impôt foncier préférentiel pour des terres rurales	4
Tableau 2 : Aide offerte aux intendants de terres privées en Ontario	5

Concevoir votre plan d'intendance

Section 1 : Information sur le propriétaire	6
Section 2 : Information sur l'emplacement du terrain	6
Section 3 : Historique du terrain	7
Section 4 : Carte du terrain et de la zone environnante	8
Section 5 : Objectifs du propriétaire foncier	11
Section 6 : Carte détaillée de la propriété	10
Section 7 : Apprenez à bien connaître les valeurs de votre terrain	14
Zones en milieu sec	15
Zones en milieu humide	17
Section 8 : Sommaire des activités des 10 prochaines années	19
Section 9 : Compte rendu des activités	20
Section 10 : Personnes-ressources et notes	20
Section 11 : Où trouver de l'aide	21
Tableau 3 : Matériel de référence	22
Tableau 4 : Organismes-ressources	23
Annexe 1 : Glossaire	23
Annexe 2 : Questionnaires d'inventaire détaillés	27
Plan conjoint des habitats de l'Est	28
Apprendre à connaître la faune	29
Plan détaillé d'inventaire et d'exploitation d'une forêt	31
Personnes-ressources et notes	33

Rédaction d'un plan pour être admis au Programme ontarien d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées

Le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (PEFFA) permet d'alléger l'impôt foncier des propriétaires qui prennent bien soin de leur terrain boisé. Vous trouverez dans le *Manuel du propriétaire* la marche à suivre pour rédiger un plan de forêt aménagée, ce plan étant requis pour participer au PEFFA. Le plan doit satisfaire aux prescriptions exposées dans le *Guide du Programme ontarien d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées* et il doit être approuvé par un agent approbateur de plans de forêt aménagée. Vous pourrez obtenir le Guide en consultant la liste des ressources, au tableau 1 (page 4).

Avantages de l'intendance des terres

Le concept de l'intendance des terres consiste à prendre bien soin des terres, de l'air et des eaux, et à soutenir les procédés naturels sur lesquels repose la vie.

Les bons intendants du patrimoine terrien savent que leurs actions se répercutent sur la qualité et la santé des plantes, des animaux, de l'air, des terres et des eaux. Ce que vous faites aujourd'hui de votre terre a une incidence sur votre famille, vos voisins et les générations de demain. Le Manuel du propriétaire vous aidera à entretenir votre terre de manière compétente. En prenant soin de votre terre maintenant, vous l'aidez à rester longtemps en bonne santé. C'est à vous d'y voir!

Pourquoi aurai-je besoin d'un plan d'intendance?

Considérez-vous votre terrain comme un habitat pour la faune, un endroit où s'adonner à des loisirs, une source de revenus ou une combinaison de ces valeurs et de bien d'autres? Un plan d'intendance vous aidera à vraiment tirer avantage des choses qui sont importantes pour vous.

Le plan doit toucher à tous les aspects de votre terrain. Il vous aidera :

- à mieux connaître votre terrain;
- à fixer des objectifs pour votre terrain;
- à planifier et à programmer des activités;
- à établir des principes directeurs qui gouverneront la gestion de votre terrain de façon uniforme pendant longtemps.

Certains propriétaires utilisent leur plan pour obtenir de l'aide financière ou créer un partenariat avec des organismes de conservation de la nature dans le but de mener à bien des projets de protection du patrimoine naturel. D'autres propriétaires, qui participent à l'un des programmes provinciaux qui visent à réduire les impôts fonciers de certaines terres rurales, utilisent leur plan pour se familiariser davantage avec leur terrain. Vous trouverez de l'information sur ces programmes au tableau 1 (page 4).

Les propriétaires d'un terrain boisé peuvent jouir d'un allègement fiscal si leur terrain est admissible au Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (PEFFA). Le plan qu'ils rédigent doit toutefois satisfaire aux prescriptions exposées dans le *Guide du Programme ontarien d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées*. Il doit en outre être approuvé par un agent approbateur de plans de forêt aménagée. Vous pourrez obtenir le Guide en consultant la liste des ressources, au tableau 1 (page 4).

Les propriétaires qui ont un terrain dont certaines caractéristiques sont dites « d'importance provinciale » sont admissibles à un allègement fiscal dans le cadre du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées s'ils acceptent

de protéger ces caractéristiques particulières de leur terrain. Les personnes qui possèdent un tel terrain trouveront qu'un plan d'intendance est utile pour mieux connaître les attraits qui donnent cette importance particulière à leur terrain.

Ce genre de plan est utile aussi aux propriétaires d'une terre agricole, car il les aide à protéger leurs zones naturelles. Les familles agricoles de l'Ontario sont de plus en plus nombreuses à avoir un plan agro-environnemental. Elles rédigent volontairement ce plan pour mieux se familiariser avec les aspects environnementaux de leur ferme. Pour rédiger leur plan, les agriculteurs dressent un bilan environnemental de leur ferme, puis ils relèvent les préoccupations liées à l'environnement et établissent des objectifs réalistes pour améliorer les aspects environnementaux de leur ferme. Un plan d'intendance enrichit ce genre de planification, car il permet d'acquérir de plus amples renseignements sur les zones naturelles de la terre agricole.

Comment rédiger un plan d'intendance?

Vous trouverez dans le *Manuel du propriétaire* la marche à suivre pour concevoir un plan d'intendance d'un terrain rural. Le plan porte sur une période de planification de 20 ans et vous aidera à dresser une liste d'activités que vous pourrez entreprendre pendant les 10 premières années. On peut rédiger un tel plan, quelles que soient les dimensions du terrain. Évidemment, le plan sera plus ou moins complexe selon la superficie et la diversité du terrain..

Pourquoi planifier pour une période de 20 ans?

La protection et la mise en valeur du patrimoine terrien sont des activités qui portent sur un long horizon. À titre d'exemple, les forêts peuvent prendre des générations à venir à maturité, d'où la recommandation de planifier pour une période de 20 ans. Il faudra au moins 10 ans pour que de nombreux projets soient menés à bien et que vous puissiez voir les résultats de vos efforts. Et il est sage de mettre le plan à jour au moins tous les 10 ans.

Vous voudrez peut-être faire participer vos voisins à l'élaboration du plan. Parce que les caractéristiques naturelles ne suivent pas nécessairement les limites des terrains, les voisins qui unissent leurs efforts peuvent avoir bien plus d'impact sur le paysage qu'un seul propriétaire. Les plans que plusieurs voisins rédigent ensemble sont appelés des plans d'intendance collective. Les programmes environnementaux que parrainent les organismes de conservation encouragent souvent les activités entreprises par plusieurs propriétaires. Vous trouverez au tableau 2 une liste des

groupes et organismes qui donnent de l'aide aux propriétaires soucieux de protéger le patrimoine naturel de leurs terres.

Le *Manuel du propriétaire* renferme des questionnaires détachables qui vous aideront à concevoir votre plan. Nous avons utilisé tout au long du Manuel des exemples fondés sur un terrain fictif de 75 acres. Ces exemples et les sources d'information mentionnées à la section 11 vous aideront à concevoir votre plan. Nous avons noté à la section 8 quelques activités de gestion d'ordre général que vous pourriez adopter. Enfin, vous trouverez un glossaire à l'annexe 1.

Apprenez à mieux vous connaître comme propriétaire foncier

Il y a toutes sortes de raisons pour lesquelles des personnes deviennent propriétaires d'un terrain. Pourquoi possédez-vous un terrain? Est-ce parce que vous appréciez ses attraits naturels (forêts, zones humides, faune, etc.)? Discutez-en avec votre famille. Ses points de vue pourraient vous aider à fixer les objectifs de gestion que vous voulez atteindre grâce à votre plan.

Veillez toutefois à ce que les objectifs soient réalistes. Combien de temps prévoyez-vous passer à travailler sur votre terrain et à en jouir? Êtes-vous prêt à engager des dépenses pour ces activités? Avez-vous besoin de matériel et de l'aide d'un spécialiste? Les réponses vous aideront à concevoir un plan réaliste.

Quelques facteurs personnels dont vous devrez tenir compte

- Vivez-vous sur le terrain ou devez-vous vous déplacer pour vous y rendre?
- Combien de temps passez-vous présentement à travailler activement sur votre terrain? (N'oubliez pas d'inclure le temps qu'y passent vos amis et votre famille.)
- Votre état de santé est-il un facteur relativement au genre de travaux que vous êtes capable de faire?
- Combien d'argent êtes-vous prêt à dépenser pour les activités liées à la gestion de votre terrain?
- Vous attendez-vous à toucher un revenu de votre terrain?
- Avez-vous le savoir-faire et le matériel requis, ou aurez-vous besoin de l'aide d'un expert-conseil en gestion des ressources?
- Quels sont vos plans de longue durée en ce qui concerne votre propriété? (Pensez-vous la céder à votre famille ou à quelqu'un d'autre qui continuera d'en prendre soin?)

Apprenez à mieux connaître votre terrain

Apprenez le plus possible sur votre terrain. Explorez-le à chaque saison et familiarisez-vous avec ses caractéristiques et les façons dont elles changent d'une saison à l'autre. Notez vos observations dans un carnet. Quand vous explorez votre terrain, notez bien ses caractéristiques, attraits, etc. et la valeur que vous y attachez.

Des photographies aériennes et des cartes topographiques pourraient être un bon point de départ. Vous pourriez trouver utile d'inscrire vos observations sur les cartes pour voir comment les choses sont reliées. Il est intéressant de comparer de vieilles photos aériennes avec des photos prises assez récemment, pour voir comment les choses ont changé au fil du temps. Vous trouverez à la section 11 (page 21) une liste des endroits où vous pourriez obtenir des cartes et des photographies.

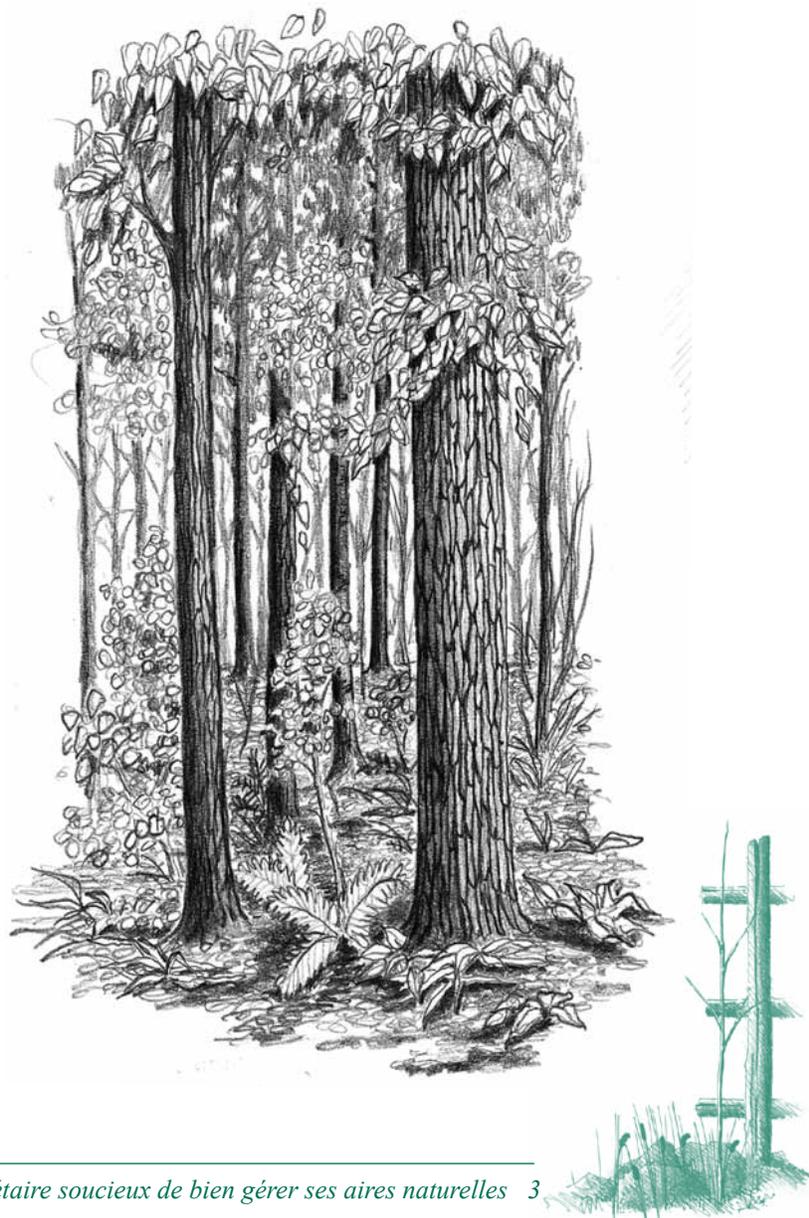


Tableau 1 : Programmes provinciaux d'impôt foncier préférentiel pour des terres rurales

Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (PEFFA)

Le PEFFA allège l'impôt foncier des propriétaires d'un terrain boisé qui rédigent un plan et acceptent de prendre bien soin de leur terrain. On pourra télécharger du site Web du MRN (ontario.ca/PEFFA) un guide et de l'information sur le PEFFA en format PDF. Le guide explique comment rédiger un plan qui permettra d'adhérer au programme.

Critères :

- Il doit s'agir d'un terrain boisé, d'une superficie supérieure à 9,88 acres (4 hectares), qui appartient à un citoyen ou à un résident permanent du Canada.
- Le propriétaire doit s'engager à bien prendre soin de son terrain.
- Le propriétaire doit rédiger un plan de forêt aménagée, et celui-ci doit être approuvé par un agent approuvateur de plans de forêt aménagée.

Pour de plus amples renseignements au sujet du PEFFA, composez le 1 855 866-3847 ou envoyez un courriel à MFTIP@ontario.ca.

Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP)

Le PEFTP réduit l'impôt foncier des propriétaires qui acceptent de protéger des caractéristiques du patrimoine naturel que le MRN a relevées sur leur terrain. Ne sont pas permises à ces endroits les activités qui pourraient dégrader ou détruire les particularités du patrimoine naturel. Sont parmi les terrains admissibles :

- les zones humides d'importance provinciale;
- les zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) d'importance provinciale;
- l'habitat d'espèces en voie de disparition;
- les terrains portant l'appellation de zone naturelle de l'escarpement dans le Plan de l'escarpement du Niagara;
- les terres communautaires protégées (seuls sont admissibles les organismes de conservation qui ont rempli certaines conditions).

Critères :

- Le MRN doit avoir dit au propriétaire qu'il y a une aire de conservation sur son terrain.
- Le propriétaire doit s'engager à prendre bien soin de son terrain.

Pour de plus amples renseignements sur les aires de conservation, composez le 1 800 268-8959 ou consultez les pages bleues de votre annuaire pour trouver l'adresse du bureau du MRN le plus près de chez vous. Le site Web du PEFTP se trouve à l'adresse ontario.ca/PEFTP.

Programme d'imposition foncière des biens agricoles

Les propriétaires de terres agricoles qui remplissent les conditions du programme obtiennent une réduction de leur impôt foncier.

Critères :

- La propriété doit avoir été évaluée comme un bien agricole et doit appartenir à un citoyen ou à un résident permanent du Canada.
- La propriété doit faire partie d'une exploitation agricole dont le revenu agricole brut est supérieur à 7 000 \$, selon ce qui a été déclaré à l'Agence du revenu du Canada.
- Le propriétaire doit avoir un numéro valide d'inscription d'entreprise agricole (à moins qu'une des exemptions prévues soit accordée).

Pour de plus amples renseignements sur ce programme, communiquez avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, au 1 800 469-2285 ou envoyez un courriel à farmtax.omafra@ontario.ca. Vous trouverez aussi des renseignements au site Web du ministère (ontario.ca/MAAARO).

Tableau 2 : Aide offerte aux intendants de terres privées en Ontario

Il y a de nombreux groupes et organismes qui fournissent de l'information aux propriétaires soucieux de protéger leur patrimoine foncier. La plupart des municipalités dans le Sud de l'Ontario ont un conseil d'intendance environnementale ou sont situées dans un bassin versant confié à la garde d'un office de protection de la nature. Ce sont de bons organismes à contacter pour connaître les ressources offertes aux propriétaires fonciers dans votre région. Dans le Nord de l'Ontario, vous pourriez commencer par communiquer avec le bureau du MRN ou l'un des organismes mentionnés à la section 11 (page 21).

Intendance environnementale Ontario et conseils d'intendance environnementale

Intendance environnementale Ontario est un programme qui aide les propriétaires à obtenir de l'information, des services techniques et des fonds pour garantir une bonne gestion des terres privées. La force du programme repose sur ses conseils d'intendance environnementale, qui sont constitués de propriétaires bénévoles et d'organismes soucieux de favoriser la gestion écologique des terres privées. Chaque conseil travaille avec un membre du personnel du MRN (un coordonnateur ou une coordonnatrice de l'intendance environnementale). Les conseils discutent des projets et programmes locaux et participent à leur mise en œuvre.

Les conseils d'intendance peuvent aider à transformer de belles idées en des projets exceptionnels. Ceux-ci peuvent comprendre des ateliers sur la gestion des boisés et des zones humides, la réhabilitation de ruisseaux, la protection d'espèces en voie de disparition et la plantation communautaire d'arbres. Pour des renseignements sur Intendance environnementale Ontario, visitez le site Web www.ontariostewardship.org/index.php ou consultez les pages bleues de votre annuaire pour trouver le bureau du MRN le plus près de chez vous.

Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE)

Les organismes associés au PCHE (Canards Illimités Canada, Études d'oiseaux Canada et Conservation de la nature Canada [voir leurs coordonnées à la page 28]) aident les propriétaires à protéger, sur leur terrain, d'importants habitats de la faune (p. ex., des zones humides). Le PCHE aide les propriétaires à mener à bien des projets associés au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et à l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Les propriétaires qui participent bénévolement au PCHE concourent à conserver les espèces d'oiseaux du continent qui dépendent, pour survivre, des zones humides et des habitats qui y sont associés. Près de 3 000 propriétaires fonciers en Ontario ont pris part au PCHE, un programme établi depuis déjà bien des années et dont le MRN est un collaborateur clé.

Conservation Ontario

Conservation Ontario est un réseau de 36 offices de protection de la nature en Ontario. Ceux-ci sont des organismes locaux qui se consacrent à conserver, à rétablir, à aménager et à gérer des ressources naturelles associées à des bassins versants. Certaines des forêts les plus importantes de l'Ontario appartiennent à des offices de protection de la nature et sont gérées pour qu'elles puissent procurer des avantages durables à la population locale et soutenir les milieux naturels – notamment les zones humides, les cours d'eau et les eaux souterraines. Planter des arbres est une façon d'accroître les avantages que procure une forêt. Votre terrain pourrait être admissible à un programme de plantation d'arbres ou à un autre programme de gestion forestière pour terres privées. Les programmes varient en fonction des priorités locales. Pour en savoir plus, allez voir le site Web de Conservation Ontario (www.conservation-ontario.on.ca) ou consultez votre annuaire téléphonique local.

Autres organismes et experts-conseils

De nombreux organismes qui offrent de l'aide aux propriétaires ont un bureau principal que l'on peut joindre au moyen d'un numéro de téléphone sans frais ou d'un site Web (section 11, page 21). Certains fournissent des services de diffusion. D'autres ont une liste d'experts-conseils qui, moyennant certains honoraires, pourraient venir examiner votre terrain. Les experts-conseils sont spécialisés dans un domaine en particulier (faune, zones humides, gestion forestière, etc.). Les propriétaires qui envisagent d'effectuer des travaux de gestion forestière, tels que la récolte d'arbres, et qui veulent obtenir une garantie de professionnalisme devraient retenir les services d'un expert-conseil en gestion forestière qui a obtenu le titre de forestier professionnel inscrit ou de membre associé de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario.

Votre municipalité

Il serait bon que vous communiquiez avec votre municipalité quand vous rédigez le plan d'intendance de votre terrain. Certaines municipalités ont, dans leur plan officiel, des politiques d'écologisation et des plans d'accroissement des espaces verts dont le but est de favoriser une gestion responsable et écologique des terrains privés. En outre, votre municipalité pourra vous renseigner sur les règlements municipaux, dont les règlements de zonage, qui pourraient avoir une incidence sur les travaux que vous ferez sur votre terrain.

Concevoir votre plan d'intendance

Vous êtes maintenant prêt à concevoir le plan d'intendance de votre terrain. Lisez jusqu'à la section 11 pour voir quelles sont les étapes à franchir. Après cette lecture, utilisez les questionnaires détachables et les exemples pour franchir les étapes de chaque section du Manuel du propriétaire. Les questionnaires sont conçus pour que l'on puisse utiliser des unités impériales (acres, pieds) ou métriques (hectares, mètres). Pour l'évaluation foncière en Ontario, les terrains sont mesurés en acres (2,47 acres = 1 hectare).

Après avoir rédigé votre plan, vous aurez une liste d'activités que vous pourrez entreprendre pour vous aider à atteindre vos objectifs d'intendance environnementale.

Section 1 : Information sur le propriétaire

Cette section de votre plan comprend le nom des propriétaires inscrits du terrain, ainsi que leur adresse, numéro de téléphone, etc. Si le plan est rédigé pour plusieurs propriétaires, inscrivez à la section 1 le nom et les coordonnées de la personne-ressource, et notez le nom des autres propriétaires sur une feuille séparée. Si vous avez confié la rédaction du plan à une autre personne, vous pouvez inscrire les coordonnées de cette personne à la section 1.2.

Section 2 : Information sur l'emplacement du terrain

2.1 Lieu du terrain

Si votre plan se rapporte à un programme d'allègement fiscal, il est important de bien identifier la parcelle en question. Chaque terrain est identifié en Ontario au moyen d'un numéro de 19 chiffres (appelé numéro de rôle en français et « roll number » en anglais). Ce numéro figure sur votre Avis d'évaluation foncière. Il devrait ressembler à cet exemple : 0234 000 008 56780 0000.

Votre propriété pourrait consister en plusieurs parcelles, ayant chacune leur propre numéro de rôle. N'oubliez pas d'inscrire à la section 2.1 tous les numéros de rôle associés à votre propriété.

2.2 Politiques et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux

Il serait sage de demander au ministère des Richesses naturelles, à votre office de protection de la nature et à votre gouvernement

municipal s'il y a des règlements ou des politiques qui pourraient avoir une incidence sur votre propriété. Il pourrait y avoir, entre autres, des règlements municipaux sur le zonage et l'abattage d'arbres, des règlements sur les travaux de remblayage, les zones de protection environnementale et les aires de conservation.

Des lois fédérales telles que la *Loi sur les pêches* peuvent avoir une pertinence pour certains terrains. N'oubliez pas de noter, à la section 2.2, les lois, règlements et politiques qui pourraient avoir une incidence sur votre plan.

Section 3 : Historique du terrain

Vous avez la possibilité, dans cette partie du plan, de relater l'histoire de votre propriété.

Plan d'intendance

Ce plan d'intendance porte sur une période de 20 ans, allant du 1^{er} Janvier 2002 au 31 Décembre 2021.

Y sont décrites les activités qui seront entreprises sur une période de 10 ans, du 1^{er} Janvier 2002 au 31 Décembre 2011

Section 1 : Renseignements au sujet du propriétaire

1.1 Propriétaire foncier enregistré

Nom Jérôme et Lucie Tremblay

Adresse 123, chemin du propriétaire,

R.R. 3 Campagne (Ontario)

Code postal K0T 1X2

Téléphone au domicile

Téléphone au travail

Télécopieur

Courriel propriétaire@courriel.com

1.2 Personne qui a rédigé le plan

Nom

Adresse

Code postal

Téléphone au domicile

Téléphone au travail

Télécopieur

Courriel

Section 2 : Lieu où se trouve le terrain

2.1 Lieu de terrain

Numéro de rôle (19 chiffres)	Description du terrain (municipalité, lot, concession)	Superficie (en acres ou en hectares)
0234 000 008 56780 0000	Comté de Dunlop, canton De-la-Vallée, Lot 20, conc. 11	75

2.2 Politiques et règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux

3.1 Activités antérieures

Pour bien planifier les activités futures, il importe de connaître l'histoire du terrain et les travaux d'aménagement qui y ont été réalisés. Il est bon de noter les activités passées qui sont pertinentes pour le plan. Vous pourriez noter le nom des anciens propriétaires, mentionner s'il existe un levé du terrain, mentionner s'il y a eu des conflits relatifs aux limites du terrain et décrire les activités forestières, fauniques ou agricoles du passé.

Vous pourriez aussi noter des faits historiques qui autrement seraient perdus (p. ex., l'emplacement des fondations de vieux bâtiments et l'emplacement de vieux puits et de vestiges de clôtures en pierre). Savez-vous s'il y a sur votre terrain des sites archéologiques ou historiques?

Voici quelques questions que vous pourriez vous poser :

- Y a-t-il eu une participation quelconque à des programmes ou à des projets spéciaux qui ont quelque chose à voir avec la gestion de la propriété?
- Permettez-vous à d'autres personnes d'utiliser votre terrain pour des loisirs ou d'autres choses?
- Y a-t-il des ententes relatives à des droits de passage ou à des servitudes du patrimoine?

Certaines activités pourraient avoir une incidence sur le genre de travaux de gestion que pourrait réaliser le propriétaire actuel ou le prochain propriétaire.

3.2 Paysage environnant

Votre terrain n'est qu'une partie d'un vaste paysage et d'un grand bassin versant. Ce que vous faites peut donc se répercuter sur vos voisins.

Section 3 : Histoire du terrain

3.1 Activités antérieures

Nous avons acheté la propriété en 1957, de M. et M^{me} Smith, et avons fait faire un levé de terrain. Jusqu'à ce moment-là, les Smith y faisaient paître du bétail dans des champs découverts. En 1960, nous avons planté des pins rouges dans une partie des champs (F3). Nous les avons plantés conformément à une entente associée à la Loi sur l'amélioration des terrains boisés (entente n° 21-123) (F-3). Les autres parties des champs sont toujours utilisées comme pâturages.

Nous coupons environ 10 cordes de bois chaque année. Le bois sert à chauffer notre maison. Nous le coupons dans le peuplement de feuillus mixtes. Certaines années, nous en coupons plus et en vendons. En 1970, nous avons commencé à exploiter une érablière à sucre au coin nord-ouest de la propriété. Nous produisons suffisamment de sirop d'érable pour nous et nos amis.

Il y a une zone humide d'une superficie de deux acres. Elle s'étend jusque sur le terrain voisin. Jusqu'à maintenant, notre bétail s'est abreuvé à cette zone humide. Notre voisin fait aussi boire son bétail à cet endroit. Nous avons enlevé les barrages de castors deux ou trois fois, lorsque l'eau avait inondé le terrain du voisin.

Nous avons aménagé des sentiers un peu partout sur le terrain. Nous les utilisons pour faire des randonnées et pour faire du ski et de la motoneige. Nos sentiers sont reliés à ceux de notre voisin. Ils vont jusqu'à la voie ferrée abandonnée. Nous avons ainsi accès à d'autres sentiers du comté. C'est un bon arrangement, car cela donne à notre famille et à nos voisins un nombre accru de sentiers.

3.2 Paysage environnant

La zone humide qui se trouve sur notre terrain s'étend vers le sud vers d'autres propriétés. Elle réalimente les puits de la zone immédiate. Pendant les années lorsque le niveau de l'eau était bas dans les puits de nos voisins, ceux d'entre nous dont les puits se trouvent près de la zone humide n'avons pas eu de problème. La zone humide déverse de l'eau d'un bout à l'autre de notre terrain au moyen d'un ruisseau saisonnier. Nous aimons observer la faune variée qui utilise la zone humide. Habituellement, de deux à quatre couples de canards malards nichent dans le terrain boisé près de l'étang.

Presque toute la zone qui entoure notre propriété avait été autrefois des terres agricoles. Ces terres étaient difficiles à cultiver. Elles se régénèrent en peuplements de feuillus mixtes. Quelques-uns des meilleurs champs ont été conservés comme pâturages. Certains champs sont toujours bordés d'arbres. À deux lots à l'ouest de notre propriété, la forêt devient presque entièrement peuplée de conifères. C'est là que passent l'hiver les chevreuils qui passent l'été sur notre terrain.

- Il pourrait y avoir sur votre terrain une zone humide qui s'étend au-delà des limites de votre propriété. Le fait de modifier cette zone humide pourrait avoir un effet sur la qualité et la quantité de l'eau.
- Un ruisseau ombragé peut fournir un excellent habitat à des poissons d'eau froide. On pourrait dégrader cet habitat si on enlevait les arbres ou bloquait le ruisseau.
- S'il y a une cédrière sur votre terrain, celle-ci pourrait faire partie d'un parc d'hivernage de chevreuils. Des travaux qui y seraient effectués pourraient avoir un effet sur la totalité du parc d'hivernage et le nombre de chevreuils qui peuvent y vivre.
- Si votre terrain boisé n'est qu'une partie d'une grande forêt, il se peut qu'il fournisse un important habitat forestier à certaines espèces d'oiseaux.
- Ce que vous faites pour attirer de la faune sur votre terrain pourrait avoir une incidence sur la faune qui vit sur le terrain de votre voisin. Si la population faunique s'accroît beaucoup, cela pourrait créer des problèmes, surtout s'il y a des exploitations agricoles près de chez vous.

Section 4 : Carte du terrain et de la zone environnante

Une carte de votre propriété et de la zone environnante vous aidera à organiser les activités de votre plan. Elle devrait donner une vue d'ensemble de votre terrain et montrer comment il s'insère dans les zones environnantes. Elle doit indiquer clairement les endroits élevés et les endroits bas (les zones sèches et les zones humides).

La carte devrait montrer les caractéristiques que vous avez notées à la section 3.2, ainsi que les éléments suivants :

- caractéristiques physiques (limites de la propriété, chemins, clôtures et bâtiments situés sur votre propriété et sur les terrains avoisinants);
- caractéristiques naturelles à l'intérieur de votre propriété (étangs, ruisseaux, zones élevées et zones humides – boisées ou dégarnies d'arbres, humides ou sèches);
- caractéristiques du paysage (lacs, zones humides, clairières ou forêts qui s'étendent au-delà de votre propriété).

La carte doit être dessinée à l'échelle et inclure une flèche pointant vers le nord, ainsi qu'une légende décrivant les symboles utilisés. Il est utile d'y indiquer le nom des chemins et les limites des parcelles et des concessions. Vous trouverez peut-être nécessaire d'utiliser une photographie aérienne, une carte topographique, une carte de base de l'Ontario ou une carte des ressources forestières.

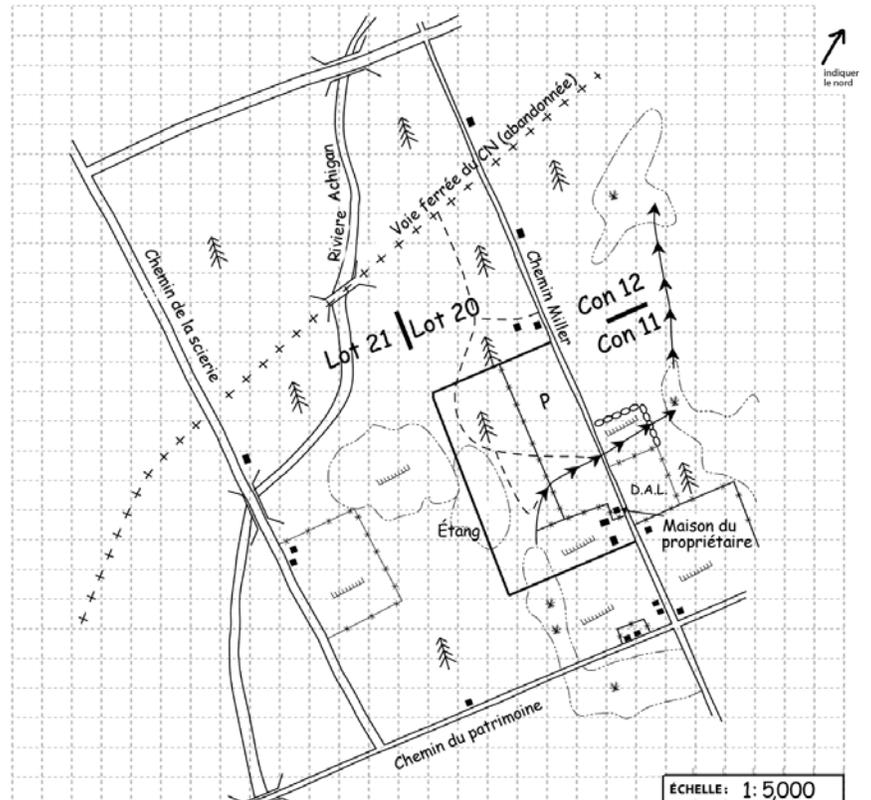


Qu'est-ce qu'une zone humide?

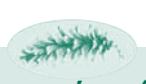
Une zone (ou terre) humide est tout simplement une... zone humide, c'est-à-dire chargée d'eau. Les zones humides sont recouvertes d'eau assez longtemps pour que leur sol devienne imprégné d'eau et puisse favoriser la croissance de plantes qui aiment un milieu très humide. On les trouve à des endroits où la nappe phréatique est à la surface du sol ou très près de celle-ci, dans des bas-fonds (boisés ou non) ou le long de lacs et de rivières. De nombreuses zones humides sont inondées en permanence, alors que d'autres ne le sont que de temps à autre. Il n'est pas facile de délimiter une zone humide, et il faut pour cela avoir des données sur la végétation locale et le niveau des eaux. Pour votre plan, vous devriez estimer les limites de la zone humide en vous fondant sur la présence de plantes qui ont une affinité pour l'eau et sur le niveau des eaux au printemps. À la section 7, vous recueillerez des données qui vous aideront à décrire votre zone humide.

Section 4 : Carte du terrain et de la zone environnante

La carte doit donner une vue d'ensemble de votre terrain et montrer comment il s'insère dans les zones environnantes.



—	chemin	—	Hale	—	Carrière	—	Aire boisée
—	Limite du terrain	■	Bâtiment	P	Plantation	—	Marécage arboré
x-x-x	Clôture	—	Chemin ou sentier d'accès	—	Marais	—	Barrage
⊗	Broussailles	—	Conduite de gaz ou d'eau	⊙	Tour	⊙	Vergers
→→→	Cours d'eau	—	Herbe, champ abandonné	—	Pont	D.A.L.	Terre agricole
→→→	Cours d'eau saisonnier	—	Ligne d'électricité	⊙	Sol peu profond et rocailleux	⊙	Débris
—	Pare-vent	—	Voie ferrée				



Qu'est-ce qu'une échelle?

Une échelle indique le rapport des dimensions ou distances marquées sur une carte avec les dimensions ou distances réelles. À titre d'exemple, une échelle de 1/10 000 signifie qu'une unité de mesure sur la carte représente 10 000 unités sur le terrain (1 cm = 10 000 cm ou 100 m). Une échelle de 1 cm = 100 m signifie qu'une distance de 1 cm sur la carte correspond à une distance de 100 m sur le terrain.

L'échelle d'une carte peut varier pour correspondre aux dimensions du terrain et au grossissement requis. Si votre terrain mesure moins de 50 acres, une échelle de 1/2 000 pourrait être appropriée. S'il est plus grand, il pourrait être préférable d'utiliser une échelle plus petite (p. ex., une échelle de 1/10 000).

Section 5 : Objectifs du propriétaire foncier

À l'intérieur du but global qui est de maintenir un environnement sain, il pourrait y avoir divers objectifs que vous voudrez atteindre pour votre terrain. Les questions suivantes vous aideront à clarifier ce que vous recherchez et à établir des objectifs bien précis.

Est-il important de protéger et de bien prendre soin de l'environnement?

- Vous préoccupez-vous de la qualité et de la quantité des eaux?
- Avez-vous le souci de protéger ou de remettre en état des ruisseaux, des zones humides ou des aires naturelles?
- Y a-t-il sur votre terrain des espèces rares que vous aimeriez protéger?
- Y a-t-il des endroits particuliers (p. ex., un peuplement ancien de pins) que vous aimeriez protéger?
- Voulez-vous que les attraits naturels de votre terrain soient protégés par les futurs propriétaires?

Les activités récréatives sont-elles importantes pour vous et votre famille?

Aimez-vous :

- faire des randonnées ou prendre des marches?
- faire du ski de fond ou de la raquette?
- chasser, piéger ou pêcher?
- observer la faune et apprécier la nature?
- récolter des produits comestibles (baies, champignons, poireaux, etc.)?

La faune est-elle importante pour vous?

- Votre terrain procure-t-il un habitat important à des animaux sauvages?
- Y a-t-il des personnes qui chassent ou posent des pièges sur votre terrain?
- Donnez-vous à manger à des oiseaux ou à d'autres animaux sauvages?
- Y a-t-il sur votre terrain des espèces spéciales que vous aimeriez protéger?

Est-il important pour vous d'exploiter la forêt?

- Quels sont les produits de la forêt que vous aimeriez exploiter (bois d'œuvre, bois de chauffage, sirop d'érable, arbres de Noël, etc.)?
- Utiliserez-vous ces produits vous-même ou les vendrez-vous?
- S'ils sont pour votre usage personnel, quels sont vos besoins (nombre de cordes de bois de chauffage par année, nombre de pieds-planche de bois d'œuvre, etc.)?
- Voulez-vous investir du temps pour améliorer votre forêt afin d'accroître la valeur de vos arbres?
- Aimeriez-vous planter des arbres dans vos clairières pour un jour en tirer des produits forestiers?

Vous pourriez avoir différents objectifs pour différentes parties de votre terrain. Il se peut, par exemple, que la protection environnementale soit le principal objectif que vous voulez atteindre pour vos zones humides. Si vous avez une forêt de plusieurs essences de feuillus, vous pourriez vouloir en tirer des produits de haute qualité (p. ex., du beau bois d'œuvre).

Certains objectifs se complètent et peuvent être atteints en même temps au même endroit. Si vous avez une pinède, vos objectifs pourraient être de produire du bois et de créer un bel habitat pour la faune. Des travaux d'éclaircissage pourraient vous aider à atteindre les deux objectifs. De tels travaux vous permettraient de tirer un revenu de la vente de vos arbres. Ils laisseront pénétrer plus de lumière et favoriseront ainsi la croissance d'autres essences d'arbres. Il en résultera une forêt plus hétérogène et donc plus propice à la faune.

Certains objectifs ne sont pas compatibles. Si vous récoltiez des chênes parvenus à maturité, vous diminueriez le nombre de glands qui fournissent de la nourriture à des chevreuils et à des dindons sauvages. Dans un tel cas, la production d'un revenu et la gestion de la faune ne seraient peut-être pas des objectifs compatibles, à moins de trouver un compromis. Un expert-conseil en gestion des ressources vous aidera à établir des objectifs compatibles.

Quand vous établirez vos objectifs, essayez de composer avec les caractéristiques de votre terrain. On ne gagne généralement pas à combattre la nature. C'est généralement une bataille perdue d'avance. Si votre parcelle boisée est marécageuse, ce ne serait pas une bonne idée d'essayer de la drainer et d'y créer une forêt pour milieu sec. Si le sol dans une clairière est médiocre ou très peu profond, vous n'aurez probablement pas beaucoup de succès à y planter des arbres. Soyez réaliste et cherchez à vous accommoder avec ce que vous avez!

5.1 Vos objectifs généraux

La section 5.1 vous aidera à déterminer quels objectifs sont importants pour vous. Nous avons prévu assez d'espace pour que vous puissiez décrire d'autres objectifs. Si certains objectifs sont plus importants que d'autres, vous pouvez les classer en ordre d'importance. N'oubliez pas qu'il s'agit des objectifs généraux. Vous pourrez plus loin établir des objectifs plus précis pour des endroits particuliers de votre terrain.

Dans cet exemple, les propriétaires ont indiqué que la protection de l'environnement, les produits de la forêt, les loisirs, la faune et l'appréciation de la nature sont des priorités. Ils ont attribué la plus grande importance à la protection de l'environnement. En classant les objectifs sur une échelle de priorités, on facilite les décisions qui seront prises plus tard.

5.2 Interprétation des objectifs

Dans vos propres mots, expliquez pourquoi chacun des objectifs est important. Cela vous aidera à y voir clair. Dans cet exemple, les propriétaires ont mis l'accent sur la protection de l'environnement, car ils veulent que leurs enfants et petits-enfants puissent jouir de la beauté de leur terrain.

Les loisirs et la faune sont au deuxième rang des priorités, car les propriétaires voudraient qu'eux et leurs amis puissent continuer de s'adonner à des loisirs de plein air. Étant de fervents chasseurs, il est important pour eux d'attirer des animaux sauvages sur leur terrain, principalement le cerf de Virginie. Les produits de la forêt contribueront à leur budget familial.

5.3 Comment allez-vous atteindre vos objectifs?

Décrivez dans cette section la façon dont vous atteindrez vos objectifs. Si vous n'aurez pas assez de temps ou de ressources pour atteindre vos objectifs, vous devrez peut-être réexaminer vos choix. Les questions à la page 3 (Apprenez à mieux vous connaître comme propriétaire foncier) vous aideront à voir si vous êtes sur la bonne voie.

Dans cet exemple, les propriétaires ont l'intention de communiquer avec l'Ontario Land Trust Alliance pour discuter des servitudes de conservation et de leur planification successorale. Ils disent avoir presque tout le matériel dont ils ont besoin pour entreprendre leurs activités. Ils ont toutefois besoin de renseignements supplémentaires sur les façons de protéger leur zone humide. Ils ont l'intention de prendre part à des ateliers qu'offre le Conseil d'intendance environnementale de leur

Section 5 : Objectifs du propriétaire terrien

5.1 Vos objectifs généraux

Classez, selon leur importance pour vous, les objectifs que vous voulez atteindre au cours des 20 prochaines années. Ne classez que les objectifs qui se rapportent à votre terrain.

Objectif	Quelle est l'importance de cet objectif pour vous ?				
	Moins important				Plus important
Protection de l'environnement	1	2	3	4	5
Produits de la forêt	1	2	3	4	5
Investissement	1	2	3	4	5
Loisirs	1	2	3	4	5
Faune	1	2	3	4	5
Appréciation de la nature	1	2	3	4	5

5.2 Interprétation des objectifs

Dans vos propres mots, expliquez pourquoi chacun des objectifs est important pour vous.

Protection de l'environnement Nous croyons qu'il est très important pour nous de protéger les milieux naturels de notre propriété. Si nous gardons notre terrain en bonne santé, nos enfants et leurs petits-enfants vont pouvoir en profiter.

Produits de la forêt Nous aimerions améliorer la qualité de nos peuplements de feuillus. Les arbres que nous coupons servent à chauffer notre maison, ce qui réduit nos dépenses. Nous aimerions continuer à produire du sirop d'érable.

Investissement Nous nous attendons à ce que la valeur de notre propriété s'accroisse petit à petit, mais ce n'est vraiment pas un de nos objectifs.

Loisirs Toute notre famille aime le plein air. Nos enfants passent beaucoup de temps à faire du ski de fond et de la motoneige.

Faune Nous aimerions améliorer l'habitat faunique qui se trouve sur notre terrain. Cela donnerait de meilleures possibilités de chasse.

Appréciation de la nature Nous apprécions la variété de plantes et d'animaux sur notre terrain. Il est plaisant d'observer les familles de canards qui passent l'été dans la zone humide.

Autre objectif _____

5.3 Comment allez-vous atteindre vos objectifs ?

L'Ontario Land Trust Alliance a de l'information sur les servitudes de conservation et les possibilités en fait de planification successorale. Les membres de notre famille veulent bien aider aux travaux. Nous avons presque tout le matériel (scies mécaniques, tracteur et matériel pour la production du sirop d'érable) qui est requis pour effectuer les travaux que nous avons planifiés. Nous aurons besoin de renseignements supplémentaires pour apprendre à protéger la zone humide et à empêcher le bétail de venir s'y abreuver. Notre Conseil d'intendance environnementale donne des ateliers sur ce genre de chose et l'Office de protection de la nature a un spécialiste parmi son personnel. La bibliothèque et la librairie ont toutes sortes de livres de référence sur ce sujet. Dans deux ou trois ans, nous allons retenir les services d'un consultant en foresterie pour qu'il examine notre érablière et nous dise si nous sommes dans la bonne voie.

région. Ils vont parler à un spécialiste de l'Office de protection de la nature, et ils vont aller à leur bibliothèque et à leur librairie pour y trouver des documents de référence au sujet de leur propriété. Enfin, ils vont faire venir un spécialiste en foresterie pour discuter de leur érablière.



Section 6 : Carte détaillée de la propriété

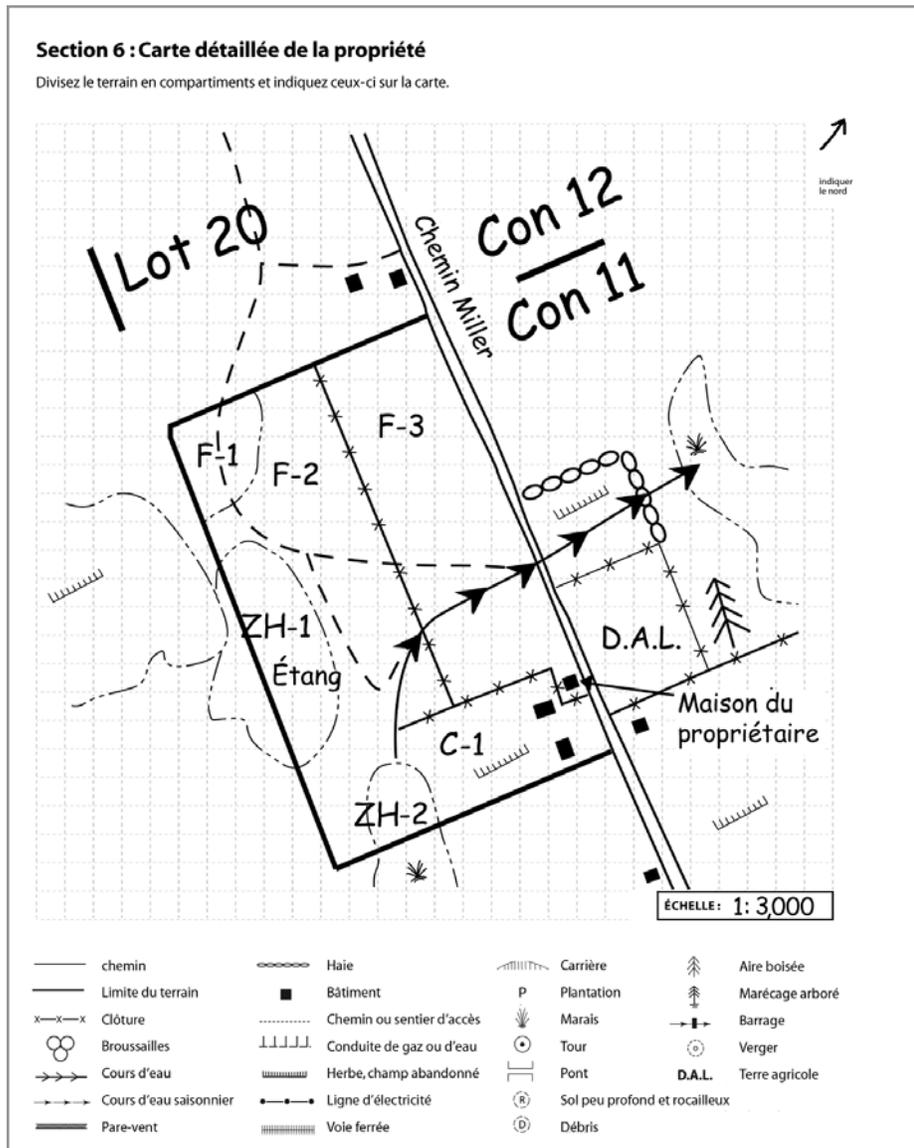
Cette carte pourrait être une version plus détaillée de la première carte que vous avez dessinée à la section 4. Si votre terrain est petit, vous pourrez peut-être combiner les deux cartes. Pour ce qui est de gérer un terrain, ce qui est important, c'est qu'il faut traiter séparément les zones qui ont des caractéristiques différentes. Ces zones différenciées sont appelées des parcelles.

Une parcelle devrait avoir une végétation, une topographie et des sols de structure uniforme. Elle doit donc être uniforme sur les plans de la composition, de l'état de santé et de l'âge des espèces, pour qu'il soit possible de la distinguer des parcelles adjacentes. Il devrait être facile de reconnaître les parcelles sur le terrain et au moyen d'une carte. Il est particulièrement bon d'utiliser à cette fin des démarcations naturelles ou bien évidentes (ruisseaux, crêtes, chemins, clôtures, champs, etc.).

La superficie de vos parcelles sera déterminée tant par les caractéristiques de votre terrain que par vos objectifs. À titre d'exemple, si vous gérez une partie d'une grande forêt de feuillus pour en faire une érablière à sucre, vos activités dans cette zone seront différentes des activités entreprises dans le reste de la forêt. Si vous gérez votre forêt pour favoriser la présence de chevreuils dans un secteur vaste et diversifié, vous voudrez peut-être établir vos parcelles d'après les besoins saisonniers de cet animal.

Sur un petit terrain, les parcelles peuvent n'avoir pas plus de 2,47 acres (1 ha). Sur un grand terrain, caractérisé par de vastes zones forestières ininterrompues, les parcelles pourraient atteindre une centaine d'acres (40 ha).

Lorsque vous avez dessiné votre première carte, à la section 4, vous y avez noté les endroits élevés et les bas-fonds (les zones sèches et les zones humides). Sur cette carte, qui est plus détaillée que la première, vous devriez subdiviser ces vastes catégories selon les types de couverts forestiers qui sont décrits aux pages 12 et 13. Les feuilles d'inventaire qui se trouvent à la section 7 vous aideront à déterminer quels sont les types de couverts qui pourraient aller dans votre parcelle.



Types de couverts dans une zone sèche

Il y a cinq principaux types de couverts dont vous devriez tenir compte quand vous rédigez votre plan : forêts de feuillus (dites aussi forêts caducifoliées), forêts de conifères (dites aussi forêts aciculifoliées), forêts mixtes, plantations et clairières. Les données que vous recueillerez à la section 7 et les dessins ci-dessous vous aideront à déterminer le type ou les types de couverts que vous pourriez avoir sur votre terrain. Vous trouverez à la page 14 quelques mots sur les clairières.

Forêts de feuillus : Les arbres sont issus d'une régénération naturelle. Au moins 75 % des arbres sont des essences à feuilles caduques (érable, bouleau, etc.).



Forêts de conifères : Les arbres sont issus d'une régénération naturelle. Au moins 75 % des arbres sont des conifères (pin, épinette, etc.).

Forêts mixtes : Les arbres sont issus d'une régénération naturelle. Au moins 25 % des arbres sont des feuillus et au moins 25 % sont des conifères.

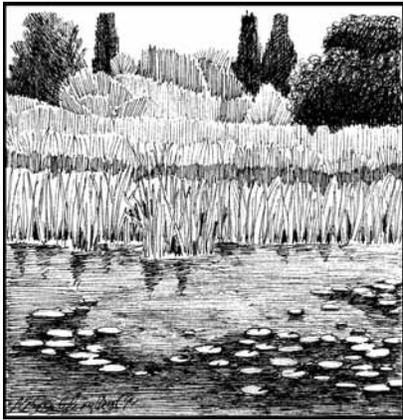


Plantations : Les arbres ont été plantés. La plantation peut être constituée d'une forêt de feuillus, d'une forêt de conifères ou d'une forêt mixte (voir plus haut).



Types de couverts dans une zone humide

Il y a quatre sortes de zones humides reconnues comme telles en Ontario. Ce sont les marais, les marécages, les tourbières minérotrophes (fens) et les tourbières ombrotrophes (bogs). Les données que vous recueillerez à la section 7 et les dessins ci-dessous vous aideront à déterminer le type ou les types de couverts que vous pourriez avoir sur votre terrain.



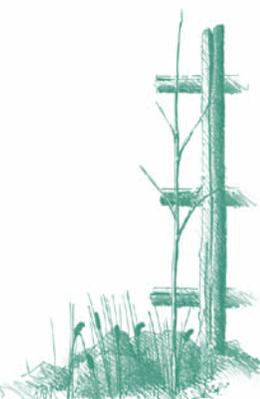
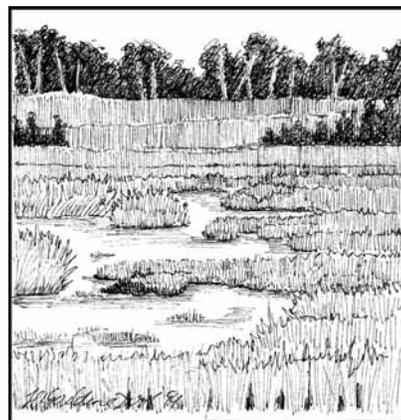
← **Marais :** Ils sont assez courants dans le Sud de l'Ontario. Ils sont inondés périodiquement ou en permanence. Leur végétation est constituée principalement de plantes émergentes non ligneuses (quenouille, jonc, roseau, graminées, carex). Dans les zones inondées, les plantes à feuilles flottantes (lis des étangs) et les plantes submergées (cornifle nageante, potamot) sont courantes. Dans les zones plus sèches, on peut trouver des arbustes bas (bois-sent-bon, cornouiller, houx verticillé).

→ **Marécages :** Il s'agit du type de zones humides le plus varié que l'on trouve en Ontario. Ce sont des zones humides arborées, souvent inondées au printemps et sans eau en surface à la fin de l'été. Y sont dominants des arbres et arbustes, des conifères (thuya occidental, mélèze laricin, épinette noire), des feuillus (érable argenté, érable rouge, frêne noir) et de grands arbustes (saule, cornouiller, aulne).



← **Tourbières ombrotrophes (bogs) :** Elles sont très rares dans le Sud de l'Ontario et assez courantes dans le Nord de l'Ontario. Ce sont des dépressions remplies de tourbe, dont l'eau provient principalement des précipitations, d'un léger écoulement de surface ou des eaux souterraines des sols environnants. Elles sont très acides et généralement recouvertes d'un tapis de sphaigne, de quelques laïches et de petits arbustes de la famille des éricacées (canneberge, bleuets). Si des arbres y sont présents, ce sont habituellement des épinettes noires et quelques mélèzes laricins.

→ **Tourbières minérotrophes (fens) :** Elles sont rares dans le Sud de l'Ontario et assez courantes dans le Nord de l'Ontario. Elles sont situées à des endroits où les eaux souterraines se déversent à la surface. Leur végétation est principalement constituée de laïches et de mousses, de quelques herbes, de roseaux et de petits arbustes. Elles sont moins acides que les tourbières ombrotrophes. Si des arbres y sont présents, ce sont habituellement des mélèzes laricins ou des thuyas occidentaux épars et nains. On y trouve une plus grande variété de plantes que dans les tourbières ombrotrophes.





Comme pour la carte générale dressée à la section 4, la carte détaillée doit elle aussi être dessinée à l'échelle et comprendre une flèche pointée vers le nord, ainsi qu'une légende. Il faut y indiquer toutes les caractéristiques (chemins, sentiers, ruisseaux, étangs, bâtiments, etc.) qui pourraient avoir une incidence importante sur la gestion de votre terrain. N'oubliez pas de montrer sur la carte l'emplacement des emprises, des servitudes et des droits de passage : leur endroit pourrait se répercuter sur vos activités.

Chaque parcelle doit être numérotée ou nommée sur la carte. Dans notre exemple, les zones humides sont indiquées par les lettres « ZH ». Les forêts le sont par la lettre « F » et les clairières, par la lettre « C ». Vous pourriez utiliser cet exemple ou créer vos propres symboles. Il est important de déterminer la superficie de chaque parcelle (en acres ou en hectares) pour que vous puissiez estimer la quantité de travail à effectuer.



Les clairières sont importantes

Certains terrains ont des zones qui ne sont ni une forêt ni une zone humide. On les appelle communément des clairières, des zones dégagées ou des zones découvertes. Ces zones accroissent la diversité d'un terrain. Elles ont souvent les caractéristiques suivantes :

- un mélange de graminées et de plantes herbacées annuelles et vivaces;
- quelques arbres isolés;
- diverses espèces d'arbustes.

Ces zones peuvent être des champs agricoles (cultivés ou laissés à la nature), des couloirs de lignes électriques à haute tension et des éperons rocheux. L'Ontario possède aussi des écosystèmes découverts tout à fait exceptionnels, tels que des alvars de pierre calcaire, des prairies d'herbes indigènes et des savanes pauvres en arbres.

Selon vos objectifs et les caractéristiques de ces zones dégagées, vous pourriez les différencier. L'utilisation que vous en faites serait une bonne raison de les différencier. À titre d'exemple, un champ que vous voulez garder comme pâturage devrait être mis dans une parcelle différente de celle d'un champ où vous planterez des arbres.

Section 7 : Apprenez à bien connaître les valeurs de votre terrain

C'est ici que vous apprendrez à bien connaître votre terrain. Le questionnaire vous aidera à décrire les parcelles sèches et humides de votre terrain. Vous devrez le copier et en remplir un pour chaque parcelle que vous avez relevée à la section 6. Le questionnaire est une façon point par point de classer une parcelle dans l'un des principaux types de couverts qui sont décrits à la section 6. En connaissant bien le type de couvert associé à telle ou telle parcelle, vous pourrez obtenir des renseignements précis qui vous aideront à bien gérer votre terrain.

Avec vos objectifs en tête, vous pourrez explorer chaque parcelle pour y recueillir des données qui vous aideront à prendre des décisions. Les questionnaires vous faciliteront cette tâche. De bons renseignements vous feront prendre de bonnes décisions!



Couvert forestier étendu ou restreint?

Dans les municipalités dont le couvert forestier représente moins de 30 p. 100 de la superficie, il serait une bonne idée de planter des arbres afin d'élargir les zones boisées ou de les relier. Dans les municipalités qui ont une vaste superficie forestière, les champs agricoles laissés à la nature et les autres zones dégagées jouent un rôle important car ils enrichissent la diversité des habitats. À ces endroits, il serait sage de les garder comme zones dégagées.

Si vous planifiez d'abattre des arbres ou d'entreprendre d'autres sortes de grands travaux de gestion forestière, il est recommandé que vous fassiez un inventaire détaillé de vos ressources forestières. Dans chaque parcelle forestière où des activités sont prévues, vous devrez connaître la taille et l'âge de vos arbres, ainsi que la densité et le volume des peuplements. Vous trouverez à l'annexe 2 un plan détaillé d'inventaire et d'exploitation d'une forêt. Vous devriez demander à un forestier professionnel inscrit de vous aider à rédiger cette partie de votre plan, car certaines des données sont plutôt techniques.

Quand vous aurez recueilli vos données, vous devriez évaluer chaque parcelle en fonction des possibilités qu'elle offre d'atteindre les objectifs. Entre autres exemples, si vous désirez produire du bois de haute qualité, les arbres de la parcelle ont-ils les caractéristiques recherchées en ce qui concerne leur espèce, leur âge et leur état? Cela vous aidera à concentrer vos efforts sur les meilleurs peuplements forestiers.

Quand vous aurez établi des objectifs et des priorités pour chaque parcelle, vous pourrez planifier les travaux, garder des notes et mesurer vos progrès. Pour l'illustrer, nous avons utilisé deux exemples : une parcelle « F-2 » (peuplement de feuillus mixtes) est utilisée comme exemple d'une parcelle en milieu sec, et une parcelle « ZH-2 » (marais) est utilisée comme exemple d'une zone humide.

Apprenez à bien connaître vos zones en milieu sec

7.1 Nom ou numéro de la parcelle en milieu sec

Inscrivez à cet endroit le nom ou le numéro de la parcelle, ainsi que sa superficie.

Section 7 : Apprenez à bien connaître vos zones en milieu sec
(Remplissez un questionnaire distinct pour chaque compartiment.)

7.1 Nom ou numéro du compartiment F-2, buisson de feuillus divers **Superficie** 35 **acres** _____ **ha** _____

7.2 Caractéristiques du compartiment

Sorte de sol	<input type="checkbox"/> léger (généralement sablonneux)	Profondeur	<input type="checkbox"/> très peu profond (moins de 15 cm)
	<input checked="" type="checkbox"/> moyennement lourd (généralement limoneux)		<input type="checkbox"/> peu profond (entre 15 et 30 cm)
	<input type="checkbox"/> heavy (generally clay)		<input checked="" type="checkbox"/> assez profond (plus de 30 cm)
Rocailleux	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Topographie	<input type="checkbox"/> terrain plat <input checked="" type="checkbox"/> terrain vallonné
Drainage	<input checked="" type="checkbox"/> bien drainé		<input type="checkbox"/> terrain en pente raide
	<input type="checkbox"/> moyennement bien drainé	Accessibilité	<input checked="" type="checkbox"/> à longueur d'année <input type="checkbox"/> saisonnière
	<input type="checkbox"/> mal drainé	Autres renseignements	_____

7.3 Histoire du compartiment

Autant que nous nous en souvenons, c'est un buisson de feuillus divers. Nous y récoltons des arbres de mauvaise qualité depuis que nous avons acheté le terrain. Nous utilisons les arbres comme bois de chauffage. Peu de bois y était coupé avant cela. Il y a un réseau de sentiers bien aménagés.

7.4 Inventaire

Si le compartiment est dominé par des arbres, remplissez la partie « Description du compartiment boisé » (ci-dessous). S'il n'y a que très peu d'arbres, remplissez la partie « Description de la zone découverte » (ci-dessous).

Description du compartiment boisé		Description de la zone découverte	
Nombreux débris ligneux sur le tapis forestier	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Zones agricoles	<input type="checkbox"/> pâturage
Bonne diversité des plantes du sous-étage	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> champ cultivé
Signes que des animaux paissent	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Autres zones	<input type="checkbox"/> vieux champ laissé à la nature
Bonne régénération des semis	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> roche exposée
Les arbres sont principalement jeunes	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> couloir d'une ligne électrique ou d'un pipeline
Les arbres sont généralement vieux	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> alvar de calcaire
Les arbres sont généralement du même âge	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> prairie d'herbes indigènes
Les arbres sont de dimensions et d'âge variés	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> savane avec quelques arbres épars
Essences d'arbres	Pourcentage	Autres caractéristiques	
Essence érable rouge	40 %		<input type="checkbox"/> petites zones découvertes
Essence érable	20 %		<input type="checkbox"/> petits éperons rocheux ou petites landes
Essence frêne blanc	20 %		<input checked="" type="checkbox"/> haies
Essence tilleul	10 %		<input type="checkbox"/> petites zones humides
Essence pin blanc	10 %		<input type="checkbox"/> zones inondées par des barrages de castors
Essence _____	_____ %		<input type="checkbox"/> étang, ruisseau
	100%		<input type="checkbox"/> lac
Hauteur approximative des arbres	65 pi _____ m		
Diamètre approximatif des arbres à hauteur de poitrine	18 po _____ cm		
Âge approximatif de la plupart des arbres	100 ans		
Principal type de couvert forestier :			
<input type="checkbox"/> forêt de conifères	<input checked="" type="checkbox"/> forêt de feuillus	<input type="checkbox"/> forêt mixte	
<input type="checkbox"/> plantation de conifères	<input type="checkbox"/> plantation de feuillus	<input type="checkbox"/> plantation mixte	

7.2 Caractéristiques de la parcelle en milieu sec

Ce questionnaire vous aidera à décrire les caractéristiques générales suivantes de chaque parcelle :

- caractéristiques des sols;
- topographie de la parcelle;
- degré d'accessibilité.

7.3 Histoire de la parcelle en milieu sec

Décrivez ici les travaux de gestion qui ont été effectués dans la parcelle. Voici quelques exemples :

- Si on y a planté des arbres, notez-en l'année, le nombre et l'essence.
- Si on a récolté des arbres, notez la date de la récolte, le régime sylvicole utilisé et les résultats de la récolte.
- Si on y a fait des travaux de remise en état d'un habitat

faunique ou d'autres sortes de travaux, ou si la parcelle est associée à un programme de surveillance de la faune, notez-en les résultats.

7.4 Inventaire de la parcelle en milieu sec

Si la parcelle est dominée par des arbres, remplissez la partie de gauche (Description de la parcelle forestière). S'il y a peu d'arbres, remplissez la partie de droite (Description de la clairière). Les deux sortes de parcelles sont importantes lorsqu'on rédige un plan d'intendance.

Description de la parcelle forestière : Si vous ne savez pas trop comment recueillir des données sur vos zones boisées, vous trouverez à la section 11 (page 21) une liste d'ouvrages de référence qui vous expliqueront comment inventorier vos ressources forestières. Parcourez à pied la parcelle forestière et notez-en les essences d'arbres (un guide de poche pourrait vous être utile). Regardez le tapis forestier et notez la quantité de débris ligneux, la diversité des plantes du sous-étage et le degré de régénération forestière. Regardez ensuite les arbres. Quels sont leur âge et leur diamètre? Sont-ils de la même grosseur ou de grosseurs variées? Il est difficile d'estimer l'âge d'une forêt, mais il est assez facile de voir si les arbres sont généralement jeunes ou généralement âgés.

Notez les essences les plus représentées et le pourcentage de chacune dans la parcelle. Ne notez que les essences qui constituent au moins 10 p. 100 du couvert forestier. Arrondissez les pourcentages à 10 p. 100 près : l'addition de tous les pourcentages doit correspondre à un total de 100 p. 100. S'il y a ici et là des arbres d'autres essences ne constituant pas au moins 10 p. 100 du couvert forestier, vous pourrez, si vous le désirez, l'indiquer entre parenthèses au bas de la liste.

Estimez la hauteur des arbres les plus grands dans la parcelle. Mesurez le diamètre de 10 à 15 arbres, et calculez le diamètre moyen. Le diamètre doit être mesuré à hauteur de poitrine (à une hauteur de 1,3 m du sol). Si les arbres ont tous un diamètre différent, notez l'éventail des diamètres.

Pour savoir dans quel type de couvert forestier vous devriez classer une parcelle, comparez la composition des essences avec l'information et les illustrations qui se trouvent à la section 6 (page 12). Si vous voulez aménager votre forêt plus intensément et voudriez la classer plus précisément, reportez-vous aux données du programme ontarien de classification écologique des terres (voir la section 11, à la page 21).

Description de la clairière : Les clairières et les zones pauvres en arbres jouent un rôle important dans la nature. Le questionnaire vous aidera à décrire la nature et les caractéristiques des parcelles de ce genre. Le questionnaire renferme les principales catégories de terres agricoles et non agricoles.

Autres caractéristiques : Relevez les caractéristiques qui pourraient être reliées à vos objectifs. Il pourrait s'agir de petites zones différentes du reste de la parcelle (p. ex., une petite zone humide dans une parcelle forestière). Vous pourriez aussi relever d'autres caractéristiques que vous trouvez intéressantes (haies, beaux panoramas, arbres exceptionnels, etc.), y compris des caractéristiques du patrimoine culturel (clôtures de pierre, fondations de vieux bâtiments, vieux puits abandonnés, etc.).

7.5 Faune de la parcelle en milieu sec

Vos objectifs détermineront le degré de détail de votre description de la faune et des habitats. Il faudra de nombreuses années d'observation pour acquérir une bonne connaissance de la faune qui vit sur votre terrain. Notez toutefois que vous pouvez apprendre beaucoup de choses en explorant votre terrain à différents moments de l'année. Notez toutes les espèces que vous voyez, entendez ou détectez sur votre terrain. De bons guides de poche sur la faune et les oiseaux vous seront utiles.

La section 7.5 du questionnaire vous aidera à inventorier grosso modo la faune des zones sèches et humides de votre terrain. Dans les parcelles que vous gérez principalement pour la faune, ou dans celles qui ont des espèces ou des habitats rares ou exceptionnels, vous voudrez peut-être utiliser le questionnaire intitulé « Apprendre à connaître la faune » (annexe 2).

7.5 Faune

Si la faune est un objet d'intérêt dans ce compartiment, notez ci-dessous les espèces que vous avez vues. Si vous gérez ce compartiment spécifiquement pour la faune, ou si le compartiment renferme des espèces ou des habitats exceptionnels, vous voudrez peut-être remplir le questionnaire de l'annexe 2 (« Apprendre à connaître la faune »).

Notez ci-dessous les espèces que vous avez vues ou qui ont laissé des signes de leur présence (p. ex., le cerf de Virginie laisse souvent des empreintes le long des ruisseaux). N'oubliez pas de noter les espèces vulnérables, en péril ou menacées de disparition.

Espèce

Observation

1. Cerfs de Virginie, en automne, le long de la vieille clôture d'arbres. Ils mangent les fruits des pommiers de la clôture d'arbres.
2. Buses à queue rousse. Elles nichent dans un grand tilleul. Elles utilisent le même nid depuis deux ans.
3. Écureuils et suisses (ils sont nombreux).
4. Ratons laveurs. Ils nichaient dans la cavité d'un grand pin blanc. Nous n'avons pas constaté de signes de leur présence cette année.
5. Toutes sortes d'oiseaux chanteurs. Leur variété est bien plus grande au printemps, lorsqu'on entaille les érables.
6. Tétraras. Ils se nourrissent des graines d'ostryers de Virginie.

7.6 Objectifs associés aux zones sèches

Objectifs à long terme (Que voulez-vous que soit ce compartiment dans 20 ans ?)

Nous garderons un bon mélange d'essences. Nous n'enlèverons que les arbres qui sont vraiment de mauvaise qualité. Nous aimerions un jour faire une récolte commerciale. Nous consulterons un ingénieur forestier pour voir si une coupe est possible. Nous laisserons certains des arbres les plus gros qui sont au déclin de la vie, pour qu'ils procurent un abri à des animaux sauvages.

Objectifs à court terme (Notez les activités qui seront entreprises dans ce compartiment au cours des 10 prochaines années pour vous aider à atteindre vos objectifs à long terme.)

Nous garderons le sentier, pour nos activités de loisir et pour avoir accès à l'endroit où nous nous approvisionnons en bois de chauffage. Nous utiliserons la méthode de coupe dite « de jardinage » (décrite plus bas). Nous couperons environ 10 cordes par année.

Désignation de zone protégée

Le terrain est-il admissible au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées ?

oui non je ne sais pas

Catégorie de terre protégée

- Zone humide d'importance provinciale
 Zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) d'importance provinciale

- Habitat d'une espèce menacée de disparition
 Zone désignée « naturelle » dans le Plan de l'escarpement du Niagara
 Terres communautaires protégées

Autres renseignements

N'oubliez pas de relever les espèces vulnérables, menacées ou en voie de disparition. Vous saurez ainsi où il faudra faire attention ou peut-être même où il ne faudra entreprendre aucune activité. Vous trouverez une liste à jour de ces espèces au site Web du Musée royal de l'Ontario (voir la section 11, à la page 21).

Dans l'exemple que nous avons ici, les propriétaires ont décidé de ne donner qu'une description générale de la faune dans la parcelle F-2, où les objectifs sont principalement associés à la production de bois de chauffage. Pour la parcelle ZH-2, ils ont utilisé le questionnaire de l'annexe 2 intitulé « Apprendre à connaître la faune », car à cet endroit les objectifs sont principalement associés à la protection des milieux naturels et des habitats fauniques.

7.6 Objectifs associés aux parcelles en milieu sec

Objectifs à long terme : Décrivez ce que vous voulez que soit cette parcelle dans 20 ans.

Objectifs à court terme : Notez les activités qui seront entreprises dans cette parcelle au cours des 10 prochaines années pour vous aider à atteindre vos objectifs à long terme.

Désignation de terre protégée : Le ministère des Richesses naturelles a créé une catégorie de terres dites protégées. De telles terres peuvent être admissibles au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP) (voir le tableau 1, à la page 4). La totalité ou une partie de cette parcelle est-elle admissible au PEFTP? Vous pourrez donner ici des renseignements au sujet des terres protégées que renferme la parcelle.

Apprenez à bien connaître vos zones en milieu humide

7.1 Nom ou numéro de la parcelle en milieu humide

Inscrivez à cet endroit le nom ou le numéro de la parcelle, ainsi que sa superficie.

7.2 Caractéristiques de la parcelle en milieu humide

Notez ici les caractéristiques du sol et des eaux de votre zone humide.

7.3 Histoire de la parcelle en milieu humide

Décrivez ici les travaux de gestion qui ont été effectués dans la parcelle. Le questionnaire vous aidera à décrire les régimes des eaux dans la zone humide. Vous devrez peut-être explorer maintes fois la zone humide, particulièrement au printemps et à la fin de l'été. Explorez toute la zone humide. Quelle est la profondeur moyenne de l'eau? Le niveau de l'eau est-il supérieur ou inférieur à celui des années passées? La zone humide a-t-elle un nom?

Section 7 : Apprenez à bien connaître vos zones humides
(Remplissez un questionnaire distinct pour chaque compartiment.)

7.1 Nom ou numéro du compartiment W-2, Marais **Superficie** 4 **acres** ha

7.2 Caractéristiques du compartiment

Sorte de sol	<input checked="" type="checkbox"/> boueux	Principale source d'eau	<input type="checkbox"/> étang naturel ou lac	Accessibilité
	<input type="checkbox"/> tourbeux	<input checked="" type="checkbox"/> ruisseau	<input type="checkbox"/> fonte des neiges	<input type="checkbox"/> à longueur d'année
	<input type="checkbox"/> limoneux	<input type="checkbox"/> source	<input type="checkbox"/> exsudation d'eau souterraine	<input type="checkbox"/> saisonnière
	<input type="checkbox"/> marneux	<input type="checkbox"/> eau de ruissellement	<input type="checkbox"/> autre _____	
	<input type="checkbox"/> sablonneux	<input type="checkbox"/> drainage par tuyaux		

7.3 Histoire du compartiment

<input checked="" type="checkbox"/> inondé toute l'année	<input type="checkbox"/> retenue d'eau créée par un barrage de castors	<input type="checkbox"/> La zone humide a été évaluée par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
<input type="checkbox"/> inondé seulement au printemps	<input type="checkbox"/> eau souterraine présente à la surface ou près de la surface du sol	<input type="checkbox"/> Niveau annuel moyen de l'eau _____
<input type="checkbox"/> sec à partir du milieu de l'été		
<input type="checkbox"/> retenue d'eau artificielle		

Nom et catégorie de la zone humide _____
Information supplémentaire _____

7.4 Inventaire

Si des arbres ou des arbustes recouvrent plus de 25 % du compartiment, remplissez le côté gauche du questionnaire ci-dessous. Si des arbres ou des arbustes recouvrent moins de 25 % du compartiment, remplissez le côté droit du questionnaire.

Des arbres ou des arbustes recouvrent plus de 25 % du compartiment	Des arbres ou des arbustes recouvrent moins de 25 % du compartiment
La plupart des arbres sont morts <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> il n'y a pas d'eau apparente <input type="checkbox"/> il y a de l'eau apparente
Le terrain est recouvert surtout d'arbustes <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La végétation est
Bonne diversité de plantes au sous-étage <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> émergée <input type="checkbox"/> submergée <input type="checkbox"/> flottante
Signes que des animaux paissent <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Elle est composée
Bonne régénération des semis <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> principalement de quenouilles, de joncs, de roseaux, d'herbes et de laïches
Les arbres sont principalement jeunes <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> principalement de laïches et de mousse
Les arbres sont généralement vieux <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> de sphaigne
Les arbres sont généralement du même âge <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Autres plantes _____
Les arbres sont de dimensions et d'âge variés <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____
Essences d'arbres	Autres caractéristiques
Essence _____ %	<input type="checkbox"/> ruisseau
Essence _____ %	<input type="checkbox"/> étang
Essence _____ %	<input type="checkbox"/> autre chose (décrire) _____
Essence _____ %	Information supplémentaire _____
_____ 100%	_____
Hauteur approximative des arbres _____ pi _____ m	
Diamètre approximatif des arbres à hauteur de poitrine _____ po _____ cm	
Âge approximatif de la plupart des arbres _____ ans	

Genre de couvert : marais tourbière minérotrophe tourbière ombrotrophe
 marécage couvert d'arbres morts marécage couvert d'arbustes marécage couvert de conifères
 marécage couvert de feuillus marécage où poussent conifères et feuillus

7.4 Inventaire de la parcelle en milieu humide

Lorsqu'il faut caractériser une zone humide, la première chose à faire est de déterminer si elle est boisée ou non boisée. Si des arbres ou des arbustes recouvrent plus de 25 p. 100 de la superficie, la zone humide est considérée comme boisée : il s'agit, par définition, d'un marécage. S'il n'y a que quelques arbres ou arbustes, il s'agit au sens large d'un marais, d'un bog ou d'un fen. Le questionnaire de la section 7 vous aidera à classer votre zone humide.

Zone humide boisée (marécage) : Le questionnaire vous aidera à décrire les arbres. La plupart des arbres sont-ils morts ou vivants? Décrivez-les et notez leur âge et leur répartition par grosseur. Notez les essences d'arbres et d'arbustes le mieux représentées, et le pourcentage de chacune. Ne notez que les essences qui constituent au moins 10 p. 100 du couvert forestier. Arrondissez les pourcentages à 10 p. 100 près : l'addition de tous les pourcentages doit correspondre à un total de 100 p. 100. Comparez vos observations avec les critères suivants pour déterminer le genre de marécage que vous avez.

- Marécage de feuillus : plus de 75 p. 100 des arbres sont des feuillus.
- Marécage de conifères : plus de 75 p. 100 des arbres sont des conifères.
- Marécage mixte : le marais renferme un bon mélange de feuillus et de conifères.
- Marécage buissonneux : les arbustes y sont plus nombreux que les arbres.
- Marécage d'arbres morts : la plupart des arbres sont morts.

Zone humide non boisée : Le questionnaire vous aidera à décrire la végétation la plus commune dans votre zone humide. Vous aurez peut-être besoin d'un guide de poche pour identifier les espèces. Comparez le niveau de l'eau et les caractéristiques de la végétation que vous avez notées avec l'information et les illustrations de la section 6. Vous pourrez ainsi déterminer la catégorie générale de zone humide dans laquelle se trouve la parcelle (marais, tourbière ombrotrophe [bog], tourbière minérotrophe [fen]).

Autres caractéristiques : Le Manuel du propriétaire ne renferme pas un questionnaire pour y noter les caractéristiques d'un étang ou d'un ruisseau.

S'il y en a un sur votre terrain, indiquez-le ici. Vous pourrez donner plus de précisions à la section « Commentaires ». Dans certains cas,

lorsque vous planifiez des activités à de tels endroits (verdir et remettre en état des berges, ensemercer un cours d'eau de poissons indigènes, etc.), vous pourriez séparer ceux-ci en parcelles.

7.5 Faune de la parcelle en milieu humide

La partie du questionnaire sur les zones humides qui est consacrée à la faune vous aidera à faire un inventaire général de la faune. Dans notre exemple, les propriétaires ont pour principaux objectifs de protéger les milieux naturels et la faune. Ils ont décidé d'utiliser le questionnaire « Apprendre à connaître la faune » qui se trouve à l'annexe 2. Notre exemple n'est que la première page du questionnaire.

7.6 Objectifs associés aux parcelles en milieu humide

Objectifs à long terme : Décrivez ce que vous voulez que soit cette parcelle dans 20 ans.

Connaissance de la faune			
7.5 Description de la faune		_____ Compartiment numéro <u>ZH-2</u>	
		_____ Tout le terrain	
Observations			
Espèces	Saison	Activité	Commentaires
Mammifères			
Castors	Toute l'année	Vivent ici	Les castors construisent parfois un barrage en travers du ruisseau.
Cerfs de Virginie	Toute l'année	Viennent boire et brouter	Ont un sentier le long de la lisière qu'ils utilisent beaucoup. mangent du cornouiller en automne et en hiver.
Coyotes	Toute l'année	Viennent boire	Avons vu des empreintes le long de la lisière.
Oiseaux			
Canards malards	Printemps, été, automne	Nidifient et élèvent leurs petits	L'an dernier, deux couples ont élevé leur famille ici.
Grands hérons (souvent)	Printemps, été, automne	Viennent se nourrir	Ils viennent au marécage pour y prendre du poisson. Les avons vus le long de la lisière.
Amphibiens ou reptiles			
Grenouilles léopards	Printemps, été	Se reproduisent	Nous les entendons tous les printemps.
Ououarons	Printemps, été	Se reproduisent	Semblent être plus nombreux qu'auparavant.
Tortues peintes	Printemps	Se reproduisent	Les avons vues prendre un bain de soleil sur des rondins, près de la lisière.
Poissons			
Menés	Printemps, été	Se nourrissent	Les avons vus dans les eaux peu profondes près du bord du marais.
Insectes			
Libellules	Été	Mangent des insectes	Ils sont merveilleux à avoir sur notre terrain. Ils diminuent le nombre de moustiques.
Plantes rares			

Objectifs à court terme : Notez les activités qui seront entreprises dans cette parcelle au cours des 10 prochaines années pour vous aider à atteindre vos objectifs à long terme.

Désignation de terre protégée : Le ministère des Richesses naturelles a créé une catégorie de terres humides dites protégées. De telles terres peuvent être admissibles au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP) (voir le tableau 1, à la page 4).

Section 8 : Sommaire des activités des 10 prochaines années

Pour vous aider à atteindre vos objectifs, vous devriez établir un programme des activités à entreprendre au cours des 10 prochaines années. Vous devriez idéalement noter les activités par parcelle et selon l'année où elles auront lieu. Estimez la quantité de travail que représente chaque activité (p. ex., le nombre d'acres qu'il faudra éclaircir ou le nombre d'arbustes pour la faune qu'il faudra planter). Si vous envisagez de gérer votre terrain comme une entreprise, vous voudrez peut-être noter les dépenses et recettes prévues.

Vos activités doivent correspondre à vos objectifs. Dans notre exemple, l'objectif pour la parcelle F-2 est de produire environ 10 cordes de bois par année et d'entretenir des chemins d'accès aux zones de coupe.

Il faudra être réaliste. Si vous trouvez que votre liste d'activités est trop longue, il serait peut-être utile de consulter de nouveau la section 5 et de réexaminer vos objectifs. Pour vous aider à planifier vos activités, utilisez l'échelle de priorités.

Les activités suivantes vous donneront quelques idées. Vous trouverez à la section 11 (page 21) des références qui vous aideront à choisir vos activités. Un expert-conseil en gestion des ressources ou un organisme de conservation de la nature pourrait aussi vous être utile.

Protection et mise en valeur des milieux naturels

- identifier les espèces envahissantes et les enlever;
- planter de la végétation le long des cours d'eau pour donner de l'ombre et réduire l'érosion;
- prendre soin des aires dégagées (clairières) qui sont un écosystème vraiment particulier (alvars, prairies, savanes, etc.);
- conserver les marécages (ne pas couper d'arbres à cet endroit);
- clôturer les cours d'eau pour empêcher des animaux d'élevage d'y avoir accès n'importe quand.

Gestion de la faune

- planter des arbres et des arbustes pour relier les zones boisées; planter des arbustes au périmètre des zones boisées pour créer une lisière;

- entretenir un pré qui offre un habitat à des animaux sauvages, en y fauchant l'herbe tous les trois ou quatre ans;
- installer des nichoirs pour offrir un habitat aux espèces qui nichent dans une cavité;
- dans une zone susceptible d'être inondée par un barrage de castors, installer un tuyau de dérivation qui pourra « tromper » les castors et réduire au minimum l'inondation d'une zone en amont, tout en procurant un habitat aux castors;
- dans les zones boisées, créer des tas de broussailles, garder les arbres qui ont des cavités, protéger le nid des rapaces et maintenir un couvert de conifères.

Loisirs et appréciation de la nature

- assurer l'entretien du réseau de sentiers pour les randonnées pédestres et le ski de fond;
- noter dans un journal les endroits où l'on a vu des oiseaux et des animaux sauvages;
- participer à un programme de surveillance de la faune;
- noter dans un journal les plantes qui poussent sur le terrain;
- récolter les produits comestibles.

Gestion forestière

- planter des arbres pour récolter plus tard des produits de la forêt ou accroître le couvert forestier;
- examiner régulièrement les arbres pour noter et surveiller les dégâts causés par des insectes ou des maladies;
- éclaircir les plantations ou les peuplements d'arbres pour favoriser la régénération naturelle et la croissance des arbres;
- faire une récolte sélective du bois d'œuvre;
- faire un inventaire détaillé;
- éclaircir l'érablière pour favoriser une bonne croissance des cimes;
- demander les conseils d'un spécialiste en gestion forestière.

Choisir un expert-conseil en gestion forestière

L'Association des forestiers professionnels de l'Ontario est chargée de régir l'exercice de la profession de forestier en Ontario. Les propriétaires fonciers qui envisagent d'effectuer des travaux de gestion forestière, tels que la récolte d'arbres, et qui veulent obtenir une garantie de professionnalisme, devraient retenir les services d'un expert-conseil en gestion forestière qui a obtenu le titre de forestier professionnel inscrit ou de membre associé de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, communiquez avec l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario en composant le 905 877-3679, en visitant le site Web www.opfa.ca ou en envoyant un courriel à opfa@opfa.ca.

Section 11 : Où trouver de l'aide

Information sur l'histoire de la propriété (section 3)

Si des anciens propriétaires avaient participé à un programme particulier, il est fort possible que l'organisme qui s'occupait du programme ait gardé des renseignements sur ces activités. À titre d'exemple, certains bureaux du ministère des Richesses naturelles gardent une copie des ententes associées à la Loi sur l'amélioration des terrains boisés.

Les bureaux d'enregistrement immobilier ont souvent une copie du relevé des terrains de leur secteur.

La Photothèque nationale de l'air a des photographies aériennes qui datent des années 1920, pour certaines parties de l'Ontario. De vieilles photos peuvent être utiles lorsqu'on veut connaître l'histoire d'un terrain.

Photothèque nationale de l'air
615, rue Booth
Ottawa ON K1A 0E9
1 800 465-6277

www.airphotos.nrcan.gc.ca
Courriel : napl@nrcan.gc.ca



Pour des documents cartographiques (sections 4 et 6)

Le ministère des Richesses naturelles

La Section de l'accès à l'information du ministère des Richesses naturelles vend toutes sortes de documents de nature cartographique, dont les cartes de base de l'Ontario, des photographies aériennes, les cartes provinciales et les cartes d'inventaire des ressources forestières. On peut commander les cartes au Centre d'information sur les ressources naturelles, qui se trouve à Peterborough.

Pour communiquer avec le Centre :

1 800 667-1940

<https://themnrstore.mnr.gov.on.ca>

L'adresse postale est mentionnée au tableau 4.

Le personnel du Centre devrait pouvoir vous indiquer quels sont les documents qui correspondent le mieux à vos besoins. Visitez le site Web du MRN (ontario.ca/MRN) et cliquez sur « Cartes et systèmes d'information géographique » pour obtenir d'autres produits cartographiques.

Votre office de protection de la nature

De nombreux offices de protection de la nature ont des cartes récentes, des cartes historiques et des photographies aériennes du territoire qui se trouve à l'intérieur de leur bassin versant. Pour connaître les coordonnées de votre office de protection de la nature, allez voir le site Web de Conservation Ontario (www.conservation-ontario.on.ca) ou consultez votre annuaire téléphonique local.

Cartes cadastrales

Les bureaux d'évaluation foncière et les municipalités utilisent ces cartes pour enregistrer l'emplacement des propriétés d'après un numéro de rôle. On peut en obtenir un exemplaire, moyennant certains frais, en s'adressant à la Société d'évaluation foncière des municipalités. Vous trouverez le numéro de téléphone de la Société ou celui de votre administration municipale dans les pages bleues de l'annuaire. Vous pouvez aussi visiter le site Web de votre municipalité pour obtenir des produits cartographiques.

Ouvrages de référence (sections 5 et 7)

Plusieurs organismes ont des services et des documents qui vous aideront à vous familiariser avec votre terrain. Nous en avons noté quelques-uns au tableau 3. Pour savoir où obtenir l'information, notez le numéro qui se trouve à la droite de l'entrée et reportez-vous à l'organisme correspondant qui est mentionné au tableau 4.



Tableau 3 : Matériel de référence

Information

Organisme

Bulletins de diffusion du MRN

- Les bulletins de diffusion du ministère des Richesses naturelles traitent d'un large éventail de sujets liés aux terres, aux eaux, à la faune, aux arbres et à la gestion d'un terrain 6, 8
- Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) a des fiches techniques et d'autres publications sur l'agriculture et des sujets connexes. La série intitulée *Pratiques de gestion optimales* pourrait aussi être utile..... 7

Gestion d'un terrain boisé

- A Landowner's Guide to Selling Standing Timber 16
- Certification des produits du bois pour les propriétaires privés 4
- Un profil clair : l'inventaire de votre boisé..... 4
- Making Your Woodland Pay 6
- Conseils sur les arbres et la plantation d'arbres 2, 6, 11
- Agents approuvés de plans de forêt aménagée 8
- Association forestière de l'Ontario 11
- The Ontario Woodlot Association 16

Intendance des terres

- Caring For Your Land — A Stewardship Handbook 1
- Southern Ontario Woodlands at Risk 13
- Programme des plans agro-environnementaux de l'Ontario..... 15
- Offices de protection de la nature 2
- Conseils d'intendance environnementale 8
- Servitudes de conservation et planification successorale 9, 12
- Classification écologique des terres..... 8

Zones humides

- A Wetland Conservation Plan 6, 18
- Rural Wetlands in Ontario ... A Guide for Landowners..... 3
- Enhancement of Wetland Wildlife Habitat 3

Sylviculture et gestion forestière

- A Silvicultural Guide to Managing Southern Ontario Forests 8
- Série de guides sur la sylviculture (divers groupes de travail) 8
- Sugar Bush Management for Maple Syrup Producers..... 6
- Association des forestiers professionnels de l'Ontario 14

Faune et programmes de surveillance de la faune

- Créez votre propre guide de poche (site Web du Musée royal de l'Ontario) 17
- Espèces en péril (site Web du Musée royal de l'Ontario) 17
- Habitat Creation with Native Plants (fiche technique) 13
- Ontario Nature (liens vers divers programmes de surveillance de la faune) 13
- The Ontario Federation of Anglers and Hunters 10

Librairies et bibliothèques : ouvrages de référence et guides de poche

Votre librairie ou votre bibliothèque pourrait avoir une bonne sélection d'ouvrages de référence généraux ou précis. Les guides d'identification des arbres et d'autres guides de poche vous aideront à rédiger votre plan d'intendance. Assurez-vous que les ouvrages de référence se rapportent au contexte de l'Ontario. Les sites Web sont une autre façon d'obtenir des ouvrages de référence et des guides de poche. Le site « The Forest Shop » est une librairie ontarienne qui vend par correspondance toutes sortes d'ouvrages de référence propres au contexte ontarien. Site Web : www.forestshop.com. Téléphone : 613 233-4283.

Allez voir le Portail de l'intendance du Canada (www.stewardshipcanada.ca)

Tableau 4 : Organismes-ressources

- 1 Centre for Land and Water Stewardship**
Édifice Richards, Université de Guelph
Guelph ON N1G 2W1
www.uoguelph.ca/~claws
519 824-4120, poste 58329
- 2 Conservation Ontario**
120 Bayview Parkway, C.P. 11
Newmarket ON L3Y 4W3
www.conservation-ontario.on.ca
905 895-0716
- 3 Canards Illimités Canada**
P.O. Bag 2111
Unit 1, 740 Huronia Road
Barrie ON L4N 6C6
www.ducks.ca/fr/index.html
Bureau de Barrie : 705 721-4444
- 4 Forêt modèle de l'Est de l'Ontario**
C.P. 2111
Kemptville ON K0G 1J0
www.eomf.on.ca
613 258-8241
- 5 Forest Gene Conservation Association**
266, rue Charlotte, bureau 23
Peterborough ON K9J 2V4
www.fgca.net
705 755-3284
- 6 Land Owner Resource Centre**
5524, rue Dickinson, C.P. 599
Manotick ON K4M 1A5
www.lronline.com
613 692-3571
- 7 Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales**
Centre d'information agricole
1 Stone Road
Guelph ON N1G 4Y2
ontario.ca/MAAARO
1 888 446-2372
- 8 Ministère des Richesses naturelles**
366 Adelaide Street West, Suite 201
Centre d'information sur les ressources naturelles
300, rue Water, C.P. 700
Peterborough ON K9J 8M5
ontario.ca/MRN
1 800 667-1940

Intendance environnementale Ontario
www.ontariostewardship.org
Courriel : stewardship@ontario.ca
- 9 Conservation de la nature Canada (Ontario)**
115, rue Front, C.P. 520
Port Rowan ON N0E 1M0
www.natureconservancy.ca
1 800 249-9598, poste 203
- 10 Ontario Federation of Anglers and Hunters**
4601 Guthrie Drive, C.P. 2800
Peterborough ON K9J 8L5
www.ofah.org
705 748-6324
- 11 Association forestière de l'Ontario**
144, rue Front, bureau 700
Toronto ON M5J 2L7
www.oforest.ca
877 646-1193

Trees Ontario
www.treesontario.on.ca
- 12 Ontario Land Trust Association**
10, rue Adelaide E., bureau 401
Toronto ON M5C 1J3
www.olta.org
416 588-6582
- 13 Ontario Nature**
366, rue Adelaide O., bureau 201
Toronto ON M5V 1R9
www.ontarionature.org
1 800 440-2366
- 14 Association des forestiers professionnels de l'Ontario**
C.P. 91523
5, rue Wesleyan, bureau 201
Georgetown ON L7G 2E2
www.opfa.ca
905 877 3679
- 15 Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario**
1 Stone Road
Guelph ON N1G 4Y2
www.ontariosoilcrop.org
1 800 265-9751
- 16 Ontario Woodlot Association**
R.R. 4
275, chemin de comté 44
Kemptville ON K0G 1J0
www.ont-woodlot-assoc.org
613 258-0110

Répertoire des services forestiers
www.ontariowoodlot.com
- 17 Musée royal de l'Ontario**
100 Queen's Park
Toronto ON M5S 2C6
rom.on.ca/index_fr.php
416 586-8000
- 18 Habitat faunique Canada**
120 Iber Road, Suite 207
Ottawa ON K2S 1E9
www.whc.org/
1 800 699-7919



Annexe 1. Glossaire

Acre : Unité de mesure impériale correspondant à 43 560 pieds carrés ou à 0,4 hectare (208 pi sur 208 pi).

À feuilles caduques : Se dit d'un arbre ou d'une plante qui perd son feuillage chaque année afin de se préparer à la période de dormance hivernale (érable, bouleau, peuplier, etc.). **aquatic** – of or concerning water; an organism whose primary habitat for growth, reproduction, and survival is on, in or partially submerged in water

Aire d'alimentation aquatique de l'original : Lieu humide (généralement un habitat marécageux) qui renferme une végétation aquatique riche en sodium (potamot, millefeuille aquatique, nénuphar jaune, etc.), ainsi qu'une rive bien garnie de végétation, que fréquente l'original.

Aire saline : Aire d'émergence d'eau souterraine riche en sodium, généralement entourée d'un couvert forestier, que visitent les animaux pour y reconstituer leur réserve de sel. Zone importante pour l'original. **bog** – nutrient-poor, acidic wetland comprised of peat soils with a high water table

Alvar : Plaine de calcaire procurant un habitat à des types biologiques distincts, adaptés à un milieu aride et riche en calcium, dont de nombreux invertébrés et plantes rares qui n'existent principalement que dans cet habitat. **cavity tree** – a standing tree, dead or live, with a hole or holes where wildlife can make nests or dens, or escape predators

Aquatique : Qui croît ou vit dans l'eau ou au bord de l'eau. Se dit d'un organisme qui croît et se reproduit principalement dans l'eau ou partiellement submergé dans l'eau.

Arbre à poisson : Se dit d'un arbre (chêne, hêtre, cerisier, etc.) qui produit des fruits, des glands, etc. dont se nourrissent les animaux. **community stewardship plan** – a stewardship plan prepared by a number of adjacent landowners for their combined land ownership

Arbre creux : Arbre sur pied (mort ou vivant) ayant un ou plusieurs trous où des animaux peuvent nidifier, gîter ou trouver un abri contre des prédateurs.

Arbre superdominant : Arbre vivant qui s'élève bien au-dessus d'un peuplement forestier.

Argile : Sol composé de minéraux en fines particules et chargés d'eau, qui est généralement plastique quand il est humide et durcit et prend la consistance d'une brique quand il est sec. Peut être moulé en une forme compacte et garder cette forme.

Bassin versant : Territoire dont les précipitations (pluie et neige) se déversent dans un marais, un ruisseau, une rivière, un lac ou une nappe souterraine. Syn. : bassin hydrographique.

Chicot : Arbre sur pied, en décomposition, procurant un habitat à de nombreuses espèces fauniques. Peut représenter un danger pendant des travaux d'exploitation forestière.

Classification écologique des terres (CÉT) : Un système que le ministère des Richesses naturelles a conçu pour décrire plus de 80 types de végétations de milieux secs et humides en Ontario.

Composition : Représentation des essences d'arbres dans un peuplement forestier, exprimée en un pourcentage.

Conifère : Se dit d'un arbre caractérisé par un feuillage en aiguilles ou en écailles qu'il conserve habituellement toute l'année (pin, épinette, sapin, thuya, mélèze, etc.).

Coupe au diamètre limite : Sorte de récolte d'écrémage, consistant à abattre les arbres marchands au-dessus d'un certain diamètre, généralement mesuré à la souche. Syn. : abattage au diamètre limite.

Couvert forestier : Cime des arbres les plus hauts d'une forêt.

Couvert végétal : Terme général désignant l'ensemble de la végétation sur une surface donnée. (Syn. : type de couvert.)

Débris ligneux : Souches et billes saines ou pourries qui procurent un habitat à des plantes, à des animaux et à des insectes, et enrichissent les sols.

Diamètre à hauteur de poitrine (DHP) : Diamètre d'un arbre mesuré plus ou moins à hauteur de poitrine (1,3 mètre au-dessus du sol).

Droit de passage : Droit de passer sur le terrain d'autrui, créé au moyen d'une servitude foncière ou en raison des usages établis.

Eau souterraine : Nappe d'eau présente dans le sol, dont le niveau supérieur est dit zone de saturation ou niveau phréatique.

Éclaircie : Coupe sélective pratiquée dans un peuplement forestier qui n'est pas arrivé à maturité afin d'accélérer la croissance des arbres restants.

Écosystème : Ensemble d'un milieu naturel et des organismes qui y vivent en relation les uns avec les autres.

Écrémage : Mode d'exploitation forestière qui consiste à couper les arbres de la plus haute valeur commerciale en laissant pousser les arbres ou les essences de valeur inférieure pour que la forêt puisse se reconstituer. Ce mode d'exploitation modifie la composition des essences d'une forêt et peut en réduire la valeur commerciale et l'état de santé.

Émergente : Se dit d'une plante aquatique qui émerge de l'eau (p. ex., quenouille).

Espèce en voie de disparition : Espèce indigène qui risque de disparaître à jamais ou de disparaître de la totalité ou d'une partie de son territoire naturel en Ontario si on n'élimine pas les facteurs favorisant sa disparition.

Espèce menacée : Espèce indigène qui pourrait être en voie de disparition si on n'élimine pas les facteurs qui la mettent en péril.

Espèce vulnérable : Espèce indigène considérée comme vulnérable parce que son nombre est petit ou en baisse, ou à cause de la petitesse de son aire de répartition ou pour d'autres raisons, mais qui n'est pas considérée comme en voie de disparition ou menacée.

Étang : Zone relativement petite d'eau stagnante qui s'est formée naturellement ou par des activités humaines (excavation, endiguement, etc.).

Faune : Animaux, dont les invertébrés.

Flore : Plantes, dont les plantes inférieures.

Flottante : Se dit d'une plante dont les feuilles flottent à la surface de l'eau. Certaines plantes à feuilles flottantes sont enracinées (p. ex., nymphée); d'autres ne le sont pas (p. ex., lenticule).

Gîte d'hibernation : Abri caractérisé par une température stable et supérieure au point de congélation, telle qu'une caverne où des chauves-souris survivent à l'hiver, ou tel qu'un terrier où des serpents hibernent.

Gravier : Sédiment de cailloux d'un diamètre supérieur à 2 mm, habituellement mélangés à de fines particules, provenant de l'action exercée par l'eau.

Habitat : Nourriture, eau, abri, couvert végétal ou autres éléments du milieu naturel qui sont nécessaires à la survie des organismes vivants.

Haie : Végétation naturelle ou plantée qui pousse le long d'une clôture.

Hectare (ha) : Unité de mesure métrique correspondant à 10 000 mètres carrés ou à 2,47 acres.

Herbacée : Se dit d'une plante qui n'est pas ligneuse ou n'a pas de tige ligneuse.

Indigène : Se dit d'une espèce qui vit naturellement dans une région ou un milieu naturel sans y avoir été importée.

Intérieur d'une forêt : Désigne un peuplement forestier situé à plus de 100 mètres à l'intérieur d'une forêt (à environ trois à cinq longueurs d'arbre de la lisière, d'un chemin ou d'une ouverture permanente dans la forêt). Cette section est importante car elle est isolée des pressions exercées à la lisière de forêt et aux habitats découverts (clairières).

Jeune arbre : Jeune arbre d'un petit diamètre (généralement d'un diamètre à hauteur de poitrine de 1 à 9 cm).

Limon : Fines particules minérales, plus petites qu'un grain de sable très fin et plus grosses qu'une particule d'argile grossière.

Loam : Terre renfermant du sable, du limon et de l'argile, et que l'on peut mouler à la main, mais qui est très friable.

Marais : Nappe d'eau stagnante ou à écoulement très lent où poussent des plantes émergentes et, dans une moindre mesure, des plantes flottantes et submergées. Les eaux de surface peuvent fluctuer en fonction des saisons.

Marécage : Zone humide arborée, dont la superficie est constituée d'au moins 25 % d'arbres ou d'arbustes.

Marne : Sol constitué de calcaire et d'une quantité variable d'argile et d'autres impuretés. Peut renfermer des fossiles.

Milieu sec : Zone élevée d'un terrain où le drainage est généralement suffisant pour prévenir l'engorgement du sol. Syn. : haute terre.

Nid de brindilles : Plateforme de brindilles et de petites branches que construisent certains oiseaux (p. ex., le héron) pour y nicher.

Niveau phréatique : Niveau supérieur d'une nappe d'eau souterraine. Syn. : zone de saturation.

Paisson : Ensemble des fruits, des glands, des semences, etc. des arbres et arbustes ligneux, considérés comme des aliments que paissent les animaux sauvages.

Parc d'hivernage des chevreuils : Lieu où les chevreuils se rassemblent en hiver. Le parc est généralement dominé par des conifères qui procurent un abri contre la neige et le vent, et aident les animaux à conserver l'énergie utilisée pour rester chauds. Les chevreuils reviennent généralement au même parc chaque hiver.

Plan d'eau : Surface d'eau d'une profondeur d'au moins 2 m et dont la végétation recouvre moins de 25 %.

Plan d'intendance collectif : Se dit d'un plan d'intendance que rédigent ensemble plusieurs propriétaires dont les terrains sont adjacents.





Prairie : Surface de plantes herbacées indigènes renfermant habituellement des espèces distinctes. Présente à des endroits qui subissent de plus fortes contraintes que les savanes.

Programme d'évaluation des zones humides : Programme du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

Rapace : Oiseau de proie (faucon, hibou, aigle).

Régénération : Renouveau d'une forêt par des jeunes arbres.

Retenue d'eau : Plan d'eau créé par l'interruption de l'écoulement d'eau.

Sable : Ensemble de petits grains minéraux, plus grossier que le limon, plus fin que le gravier, dont le quartz est l'élément le plus commun. Ne peut habituellement pas être moulé en une forme, même quand il est humide.

Saturation : Se dit d'un sol dont tous les espaces d'air entre les particules sont remplis d'eau.

Savane : Zone naturelle constituée principalement de plantes herbacées, où les arbres sont peu nombreux et épars. Se retrouve aux endroits soumis à de fortes contraintes environnementales (incendie, sécheresse, inondation printanière, microclimat plus chaud que le climat local, etc.), mais moins agressés que les prairies.

Semis : Jeune plant provenant de la germination d'une graine. Terme généralement réservé aux jeunes arbres d'un diamètre à hauteur de poitrine inférieur à 1 cm.

Servitude : Droits sélectifs d'utiliser le terrain d'autrui (droits de passage, accès à une rive, etc.). Ces droits sont indiqués sur le titre de propriété.

Servitude de conservation : Se dit d'une entente conclue entre un organisme de conservation qualifié et un propriétaire. L'entente impose certaines restrictions relativement aux utilisations du terrain dans le but d'en conserver les caractéristiques du patrimoine naturel.

Sol organique : Sol dominé par des matières organiques (tourbe et terre noire), qui est caractéristique des zones humides.

Sous-étage : Dans un peuplement forestier, la partie des arbres et la végétation qui se trouvent sous le couvert forestier.



Submergée : Se dit d'une plante qui normalement pousse entièrement sous l'eau.



Sylviculture : Art et science d'exploiter et d'entretenir une forêt.

Terre noire : Terre organique d'une couleur foncée et d'une teneur en minéraux supérieure à celle de la tourbe, dont les matières organiques sont très décomposées.

Terres communautaires protégées : Une des cinq catégories de terres associées au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées. Ce sont des terres appartenant à des organismes sans but lucratif qui, grâce à une bonne gestion, concourent aux objectifs provinciaux en matière de conservation et de protection du patrimoine naturel. Ces terres ne font pas partie des autres catégories de terres protégées admissibles.

Terrestre : Qui se rapporte à la terre ferme. Se dit d'un organisme qui croît, se reproduit et vit principalement sur la terre ferme ou dans le sol.

Topographie : Configuration d'un terrain (élévation, relief, pente, etc.).

Tourbe : Matière végétative brune ou noire, fibreuse et partiellement décomposée, qui s'est accumulée dans un milieu saturé d'eau tel qu'une tourbière.

Tourbière minérotrophe (fen) : Tourbière où la nappe souterraine inonde la surface du sol ou se trouve très près de la surface du sol, et caractérisée par un très lent drainage.

Tourbière ombrotrophe (bog) : Zone humide acide et pauvre en éléments nutritifs, caractérisée par un sol tourbeux et une nappe phréatique près de la surface du sol.

Très peu profond : Terme utilisé dans le cadre du Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées. Désigne un sol d'une profondeur inférieure à 15 cm (6 po).

Zone de suintement : Zone où le sol est saturé d'eau en raison de l'émergence d'eau souterraine.

Zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) : Zone terrestre ou plan d'eau renfermant des attraits ou paysages naturels que le ministère des Richesses naturelles estime avoir une importance particulière des points de vue des sciences de la vie ou des sciences de la terre (protection, études scientifiques, éducation, etc.).

Zone humide : Désigne une zone inondée saisonnièrement ou en permanence par des eaux peu profondes, ainsi qu'une zone où le niveau phréatique (voir ce terme) est près de la surface. Une surabondance d'eau occasionne des sols mal drainés, favorisant la dominance de plantes qui préfèrent un milieu très humide ou qui tolèrent un tel milieu.

Zone humide d'importance provinciale : Zone humide que le ministère des Richesses naturelles estime être d'une importance provinciale, conformément au Système d'évaluation des zones humides.

Zone sensible ou fragile : Se dit d'un lieu (lac, habitat faunique, zone humide, etc.) qui est attenant à quelque chose d'important qui pourrait être touché, perturbé ou dégradé par certains aspects (ou tous les aspects) d'une activité de gestion forestière.

Annexe 2 : Questionnaires d'inventaire détaillés

Les questionnaires du Manuel du propriétaire vous aideront à décrire les parcelles en milieux sec et humide de votre terrain. Il se peut toutefois que vous ayez besoin de renseignements plus détaillés pour planifier vos activités. L'annexe 2 comprend deux questionnaires qui vous aideront à recueillir de telles données. Le questionnaire intitulé « Apprendre à connaître la faune » vous aidera à recueillir de l'information sur les parcelles qui ont des habitats exceptionnels ou sur les parcelles que vous gérez principalement pour favoriser la faune. Si vous planifiez récolter du bois ou effectuer d'autres sortes de travaux forestiers intensifs, vous devriez faire un inventaire détaillé de votre forêt. Le questionnaire intitulé « Plan détaillé d'inventaire et d'exploitation d'une forêt » est conçu pour vous aider à recueillir les sortes de données requises pour prendre de bonnes décisions en matière de gestion forestière.

Apprendre à connaître la faune

Le questionnaire « Apprendre à connaître la faune » pourrait être utilisé pour une seule parcelle ou la totalité du terrain, selon des facteurs tels que la superficie et la diversité du terrain.

La connaissance que l'on peut avoir de la faune dans une forêt est normalement le fruit de nombreuses années d'observation, car c'est souvent par pure chance que l'on voit certains animaux. Quelques visites exploratrices pourront beaucoup vous renseigner si elles portent sur plusieurs saisons et si vous utilisez de bons guides de poche.

Notez toutes les espèces que vous avez vues ou entendues sur votre terrain, ou qui y ont laissé des signes de leur présence. Si possible, indiquez où et quand vous avez constaté leur présence et l'habitat qu'elles utilisaient (arbres à paisson, arbres tombés, sentiers, etc.). Un habitat faunique peut englober tout ce que la faune utilise pour se nourrir, s'abriter ou se déplacer. Presque tout dans la forêt est utilisé par une espèce ou une autre, mais certaines caractéristiques ont une importance accrue. Vous trouverez donc au verso du questionnaire une liste des caractéristiques particulièrement importantes.

Pour en apprendre davantage sur la faune, vous voudrez peut-être participer à un programme de surveillance de la faune en Ontario (voir la section 11). Vous pourriez aussi vous joindre à un club de naturalistes ou à un groupe de conservation. Des offices de protection de la nature, des naturalistes et même des voisins ont peut-être déjà recueilli des données sur les habitats fauniques de votre région.

Plan détaillé d'inventaire et d'exploitation d'une forêt

Une forêt est un écosystème complexe où vivent de nombreux organismes. Si vous avez l'intention de récolter du bois dans une forêt, il est important que vous le fassiez d'une façon propre à préserver l'écosystème et la productivité de la forêt. Le plan détaillé d'inventaire et d'exploitation d'une forêt est conçu pour aider les gestionnaires forestiers à recueillir les sortes de données requises pour prendre de bonnes décisions.

Les données qui seront recueillies permettront de choisir un régime sylvicole approprié à la forêt que vous voulez exploiter. Un régime sylvicole est une façon particulière de récolter du bois et de régénérer la forêt. Trois régimes sylvicoles sont utilisés en Ontario : la coupe de jardinage, la coupe progressive et la coupe à blanc. Tel régime convient à telle forêt.

Dans les forêts de feuillus de l'Ontario, la coupe de jardinage est souvent la méthode préconisée. Elle consiste à enlever des arbres choisis individuellement ou en petits groupes, à entre 10 et 20 années d'intervalle, pour encourager la croissance d'une forêt saine, diverse et inéquienne (qui renferme des arbres de tous les âges). La coupe de jardinage peut aussi accroître l'habitat faunique et la valeur marchande du bois. Dans certaines forêts de feuillus et de conifères, la coupe progressive est parfois tout indiquée. Dans les forêts boréales du Nord ontarien, la coupe à blanc est préférable aux autres méthodes. Recueillir les données requises pour choisir et mettre en œuvre un régime sylvicole est une tâche assez technique. Vous devriez donc demander l'aide d'un forestier professionnel inscrit.





North American Waterfowl
Management Plan
Plan nord-américain de
gestion de la sauvagine
Plan de Manejo de Aves
Acuáticas de Norteamérica

Qu'est-ce que le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE)?

Le PCHE est un programme mis en œuvre sur le terrain, dont le but principal est d'acquérir, de mettre en valeur, de gérer et de conserver des zones humides et les hautes terres qui y sont associées. En particulier, le PCHE sert à coordonner et à mener à bien des projets de conservation d'habitats qui répondent aux objectifs de biodiversité du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Le PCHE est associé à un partenariat continental et est l'un de six plans conjoints qui sont mis en œuvre au Canada pour aborder à la fois la conservation d'habitats régionaux et la gestion d'espèces particulières, ainsi que la recherche sur ces espèces. Ces plans conjoints sont un moyen grâce auquel les gouvernements, les municipalités, les entreprises, les organismes de conservation et les particuliers peuvent collaborer pour acquérir et améliorer des habitats humides pour les oiseaux migrateurs.

Le partenariat ontarien du PCHE comprend le ministère des Richesses naturelles, le Service canadien de la faune, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada, Études d'oiseaux Canada et d'autres collaborateurs, dont le United States Fish and Wildlife Service.

Comment peut-on aider à conserver des oiseaux grâce au PCHE?

Communiquez avec un des groupes non gouvernementaux associés au PCHE (voir plus bas) pour savoir comment il peut vous aider à conserver des habitats d'oiseaux sur votre terrain.

Conservation de la nature Canada (CNC) est un organisme sans but lucratif et non partisan qui applique les principes



d'entreprise à la préservation du patrimoine naturel du Canada. Ses activités de conservation reposent sur des dons privés, grâce auxquels sont protégées des zones d'une riche diversité biologique afin d'en sauvegarder la valeur intrinsèque et pour qu'en profitent les générations futures. CNC doit son succès aux partenariats créés avec des particuliers, des entreprises, des

groupes communautaires, des fondations et des organismes gouvernementaux dans le but de trouver des solutions avantageuses pour la nature. **On peut communiquer avec Conservation de la nature Canada en composant le 1 877 343-3532 ou en consultant le site www.natureconservancy.ca.**

Canards illimités Canada est un organisme de bienfaisance non gouvernemental et sans but lucratif, dont la mission est de sauvegarder, de remettre en état et de gérer les zones humides au profit de la sauvagine, de la faune en général et de l'être humain. L'organisme s'associe à des propriétaires fonciers, à des organismes privés, à des offices de protection de la nature, à des organismes gouvernementaux et à de nombreux particuliers pour entreprendre des travaux de conservation des zones humides partout en Ontario. **On peut communiquer avec le bureau provincial de Canards illimités**



Ducks Unlimited Canada
Canards Illimités Canada

Canada en composant le 1 888 402-4444 ou en consultant le site www.ducks.ca.

Apprendre à connaître la faune

7.5 Description de la faune pour _____ Parcelle numéro : _____

_____ Tout le terrain

Observations sur la faune

Espèces	Saison	Activité	Commentaires
Mammifères			
Oiseaux			
Amphibiens ou reptiles			
Poissons			
Insectes			
Plantes rares			

Apprendre à connaître la faune (suite)

Caractéristiques de l'habitat

Cochez les caractéristiques que vous avez notées sur votre terrain.

Caractéristiques de l'habitat	Remarques, observations, etc.
Chicots	<input type="checkbox"/>
Arbres creux	<input type="checkbox"/>
Arbres superdominants	<input type="checkbox"/>
Arbres porteurs de noix ou de fruits (arbres à poisson)	<input type="checkbox"/>
Fourré de conifères	<input type="checkbox"/>
Nids de brindilles	<input type="checkbox"/>
Héronnières	<input type="checkbox"/>
Arbres tombés ou morts	<input type="checkbox"/>
Tanières ou trous creusés	<input type="checkbox"/>
Crottes, empreintes ou autres signes	<input type="checkbox"/>
Sentiers d'animaux sauvages	<input type="checkbox"/>
Parc d'hivernage de chevreuils	<input type="checkbox"/>
Lieu où se couchent des chevreuils	<input type="checkbox"/>
Aire d'alimentation aquatique de l'orignal	<input type="checkbox"/>
Lieu de nidification d'oiseaux aquatiques	<input type="checkbox"/>
Lieu où des oiseaux aquatiques se nourrissent	<input type="checkbox"/>
Lieu de reproduction d'oiseaux aquatiques	<input type="checkbox"/>
Lieu de couvée d'oiseaux aquatiques	<input type="checkbox"/>
Gîte d'hivernation de serpents ou de couleuvres	<input type="checkbox"/>
Autres sources de nourriture (cônes, jeunes arbres, pierres à lécher, etc.)	<input type="checkbox"/>

Remarques supplémentaires _____

Plan détaillé d'inventaire et d'exploitation d'une forêt

Nom ou numéro de la parcelle (7.1) _____ Superficie _____

Caractéristiques de la parcelle (7.2) _____

Type de sol _____ Topographie _____

Drainage _____ Caractéristiques physiques _____

Accessibilité _____ Caractéristiques liées à l'eau _____

Autres caractéristiques _____

Histoire de la parcelle (7.3) _____

Inventaire (7.4)

État actuel de la forêt

Étage dominant _____

Sous-étage _____

Sous-étage

Régénération désirable	Abondance		
	Élevée	Moyenne	Faible
< 2 mètres			
de 2 à 6 mètres			
> 6 mètres			

Végétation faisant concurrence à la régénération désirable

Plantes non ligneuses _____

Arbustes _____

Arbres _____

Remarques _____

Étage dominant

Essences d'arbres

Essence	%

100%

Moyenne de la surface terrière _____

Hauteur moyenne des arbres _____

Diamètre moyen des arbres à hauteur de poitrine _____

Âge _____

Type de couvert d'après la Classification écologique des terres (CÉT) _____

Caractéristiques et habitats particulièrement notables et autres aires fragiles (7.5) _____

Plan détaillé d'inventaire et d'exploitation d'une forêt (suite)

Objectifs associés à la parcelle (7.6)

Ce que l'on voudrait que la forêt soit dans quelques années

À long terme _____

À court terme _____

Activités planifiées _____

Plan d'exploitation

Régime sylvicole _____ Règlement municipal relatif à la coupe ou à la conservation d'arbres

Étape des travaux de gestion _____

Recommandations détaillées

Objectifs et stratégies _____

Marquage d'arbres _____

Effets sur l'environnement que pourraient avoir les activités prévues et mesures qui seront prises pour atténuer ces effets _____

Travaux proposés (reboisement, régénération, soins sylvicoles, etc.) _____

Évaluations proposées _____

Conformément à la Loi de 2000 sur les forestiers professionnels, promulguée le 1er mai 2001, les personnes qui exercent la profession de forestier en Ontario doivent adhérer à l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario. La profession de forestier se rapporte à la fourniture de services liés à la création, à la gestion, à la conservation et à la durabilité des forêts, dont les forêts en milieu urbain, ainsi qu'aux services liés à la conception de prescriptions et traitements sylvicoles, dont la coupe d'arbres, la classification des forêts et les inventaires forestiers. La Loi établit que l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario est l'organisme chargé de régir l'exercice de la profession de forestier en Ontario.

Les espaces naturels de l'Ontario sont importants !

Y a-t-il des espèces envahissantes sur votre propriété?

Les espèces envahissantes portent sérieusement atteinte à la biodiversité de l'Ontario. Elles s'implantent dans des écosystèmes et prennent le dessus, tuant certaines espèces indigènes. La présence de la plupart des espèces envahissantes est attribuable aux activités humaines. C'est pourquoi chacune et chacun de nous a un rôle de prévention et de contrôle à jouer. Pour en apprendre davantage sur ce que vous pouvez faire pour contribuer à faire cesser la propagation des espèces envahissantes en Ontario, consultez le site www.ontario.ca/especesenvahissantes.

Connaissez-vous les possibilités d'intendance environnementale qui existent dans votre coin de la province ?

Intendance environnementale Ontario

La force du programme repose sur conseils d'intendance environnementale, qui sont constitués de propriétaires bénévoles et d'organismes soucieux de favoriser la gestion écologique des terres privées. Chaque conseil travaille avec un membre du personnel du MRN (un coordonnateur ou une coordonnatrice de l'intendance environnementale). Les conseils d'intendance environnementale peuvent aider à transformer de belles idées en des projets exceptionnels (ateliers sur la gestion de terrains boisés et de zones humides, travaux de remise en état de cours d'eau, conservation d'espèces menacées de disparition, plantation d'arbres, etc.). Pour des renseignements sur l'intendance environnementale Ontario, allez voir le site www.ontariostewardship.org. Vous trouverez au verso une liste des conseils d'intendance environnementale. Votre coordonnateur ou coordonnatrice vous dira quelles sont les possibilités dans votre région.

Prévoyez-vous planter un arbre?

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à planter 50 millions d'arbres d'ici 2020 pour combattre le changement climatique et reverdir la province. Ceci est un engagement dans le cadre de la campagne pour un milliard d'arbres des Nations Unies et c'est un des plus importants en Amérique du Nord.

Arbres Ontario met le programme en œuvre au nom du gouvernement de l'Ontario. Pour en apprendre davantage consultez le site www.treesontario.ca (en anglais seulement).

Savez-vous qu'il existe des programmes d'allègement fiscal pour les propriétaires qui prennent soin de leurs terres ?

Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (PEFFA)

Le PEFFA allège l'impôt foncier des propriétaires d'un terrain boisé qui rédigent un plan et acceptent de prendre bien soin de leur terrain. Les critères sont les suivants :

- Il doit s'agir d'un terrain boisé, d'une superficie supérieure à 4 hectares (9,88 acres), qui appartient à un citoyen ou à un résident permanent du Canada.
- Le propriétaire doit s'engager à bien prendre soin de son terrain.
- Le propriétaire doit rédiger un plan de forêt aménagée, et celui-ci doit être approuvé par un agent approuvé de plans de forêt aménagée. Le site Web du PEFFA se trouve à l'adresse ontario.ca/PEFFA.

Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP)

Le PEFTP offre une exonération d'impôt foncier aux propriétaires qui acceptent de protéger des caractéristiques du patrimoine naturel que le MRN a relevées sur leur terrain. Ne sont pas permises à ces endroits les activités qui pourraient dégrader ou détruire des particularités du patrimoine naturel. Les critères sont les suivants :

- Le MRN doit avoir dit au propriétaire qu'il y a une aire de conservation sur son terrain.
- Le propriétaire doit s'engager à prendre bien soin de son terrain.

Pour de plus amples renseignements sur les aires de conservation, composez le 1 800 268-8959 ou consultez les pages bleues de votre annuaire pour trouver l'adresse du bureau du MRN le plus près de chez vous. Le site Web du PEFTP se trouve à l'adresse ontario.ca/PEFTP.

**Le ministère des richesses naturelles
désire remercier les organismes suivants
de leur contribution à la réalisation
du *Manuel du propriétaire* :**

